

# L'Abeille de Rueil-Malmaison

## Section cyclotourisme



# L'année 2020 Illustrée



ABEILLE



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

## SOMMAIRE

Editorial .....	4
Composition du bureau de la section cyclotourisme de l'Abeille de Rueil-Malmaison .....	5
Réunion amicale.....	5
Site Internet.....	5
Les incontournables de l'Abeille cyclotourisme .....	6
Trente septième édition du trophée TRUFFY, 2020.....	6
Randonnées de la Malmaison. ....	6
Marche de la Malmaison.....	6
Quelques activités de janvier 2020 .....	7
Premier dimanche de l'année 2020, le 5 janvier.....	7
Remise des récompenses de l'ACP.....	8
Dimanche 12 janvier 2020 .....	9
Dimanche 26 janvier 2020.....	9
Circuit pédestre Montmartre jeudi 23 janvier 2020 .....	11
Randonnées Versaillaises – Souvenir Eve Rousseau.....	11
Pedi-fourchette du mercredi 26 février 2020 .....	12
Paris-Nice randonnée du départ.....	13
Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 13 mars 2020.....	13
Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 16 mars 2020.....	14
Mi-mars c'était la ruée sur les home trainers .....	15
Pour s'occuper pendant le confinement les abeilles ont aussi fait quelques vidéos à voir sur le site de l'Abeille cyclotourisme .....	16
Message d'Alain Moraine président du Codep 92 de la ffvelo du 4 mai 2020 .....	17
Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 5 mai 2020.....	18
Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 11 mai 2020.....	20
Itinéraires vélo à Rueil .....	21
17 mai 2020 première sortie déconfinés .....	22
24 mai 2020 Sortie vintage avec les 650.....	22
Voyage Abeille en Croatie.....	23
Message d'Isabelle Gautheron DTN de la Fédération française de cyclotourisme du 9 juin 2020 .....	23
Sur la route de Boulogne-Châteauneuf en Thymerais.....	24
Message de la Fédération française de cyclotourisme sur le déconfinement du 22 juin 2020 .....	25
Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 23 juin 2020 .....	28
Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 24 juin 2020 .....	29
Les Vélofourchettes de juin et juillet .....	29
Traversée des Pyrénées .....	30
Flèche Le Havre en 3 jours .....	32
Sortie hôtel des abeilles .....	34
Réunion Abeille cyclotourisme.....	34
Vélofourchette du 17 Septembre 2020.....	35
Paris - Chantilly Le Crotoy .....	35
Encore un peu de liberté .....	38
Sur le parcours du toboggan meudonnais .....	38
Week-end Moret-sur-Loing – 26 & 27 septembre 2020.....	39
Etat d'alerte maximum puis confinement bis.....	44

Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 15 octobre 2020 .....	44
Confinement bis, mais connecté .....	47
Message d'Isabelle Gautheron DTN de la Fédération française de cyclotourisme du 22 octobre 2020 .....	48
Communiqué de presse - Application des décisions sanitaires pour le sport 29102020 .....	49
Décisions Sanitaires TMdS au 3 novembre 2020 .....	51
Message d'Isabelle Gautheron DTN de la Fédération française de cyclotourisme du 3 novembre 2020 .....	53
Message du comité régional olympique et sportif d'Ile de France du 16 novembre 2020 .....	54
Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 25 novembre 2020 .....	56
Message de la Fédération française de cyclotourisme du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 .....	57
Message de la Fédération française de cyclotourisme du 15 décembre 2020 .....	59
L'organisation 2021 de l'Abeille Cyclotourisme au programme de la FFvélo .....	64

## Editorial

Nous avons vécu une année 2020 très spéciale. Jusqu'au 7 mars ça démarrait bien on avait de beaux projets, week-end, semaine Abeille en Croatie, semaine fédérale à Valognes, des flèches, des vélo fourchette, Toutes à Toulouse, tout un programme pour tous les goûts.

Mais la COVID19 se développait et face à une situation sanitaire qui dérivait dangereusement pour la population le gouvernement a décidé le confinement. Un mois minimum, puis 2, puis un déconfinement partiel puis presque total.

Nous avons pu profiter de l'été mais la deuxième vague est arrivée, avec d'abord un couvre-feu puis fin octobre l'annonce d'un reconfinement. Une nouvelle libération partielle à partir du 28 novembre, nous a autorisé à sortir 3 heures pour faire du sport mais à moins de 20 km de chez soi, mais en solo ou en famille du même foyer, pas d'activité de club.

L'assemblée générale et le repas annuel n'ont pas pu avoir lieu, c'est vraiment exceptionnel.

Quelques comptes rendus tout de même pour illustrer quelques activités, avec le trophée Truffy, une pédi-fourchette et quelques vélo-fourchette, une flèche en août, Paris-Chantilly-Le Crotoy, un week-end à Moret-sur-Loing.

De petites vidéos sont apparues sur le site Abeille, montrant l'imagination des Abeilles mais surtout leur manque d'activité et encore plus de lien social. Sans pouvoir rencontrer les copains la période a été triste et nous avons tous eu du mal à vivre avec si peu de relations. Heureusement que les téléphones et les applications permettent de garder le contact. La France a découvert ou redécouvert Zoom, Teams, WhatsApp ou encore Skype.

Et puis pour se souvenir cette édition rappelle les diverses communications sur les interdictions et les autorisations qui ont suivi l'évolution de la pandémie.

Dans ces conditions il ne semblait pas facile d'illustrer la couverture de cette année illustrée, mais les photographes ont su saisir quelques moments particulièrement sympathiques.

Une partie des activités annulées en 2020 sont reprogrammées en 2021, mais en cette fin d'année il est difficile de savoir ce qu'on arrivera à faire, enfin il faut continuer à bâtir des projets pour être prêts à en profiter dès que ce sera possible.

Gérard Grèze



## **Composition du bureau de la section cyclotourisme de l'Abeille de Rueil-Malmaison**

**Edwige BRIAND**: Présidente,

**Michel BARDIN** : Vice-Président, secrétaire (Licences), responsable de la Marche de la Malmaison,

**Christine RAMBAUX** : Trésorière.

**Eric LESIEUR** : Délégué sécurité club,

**Claudine AUZET** : Responsable des tenues vestimentaires Abeille,

**Christian AUZET** : Responsable des programmes trimestriels et des parcours,

**Gérard GREZE**: Membre de la commission parcours, représentant de l'Abeille auprès du CODEP 92,

**Jean-Pierre SMITH** : Webmaster,

**Hoc THONG** : Webmaster adjoint.

Membres de l'Abeille cyclotourisme hors du bureau, mais chargés de missions importantes

**Guy PIOT**, responsables des sorties vélo-fourchettes,

**Jean-Luc GERMAIN** : Membre commission Parcours.

**Olivier MARGUIN** : Membre commission Parcours.

**Qui ?** : Responsable VTT du mercredi

### **Réunion amicale**

Nos réunions ont lieu :  
à 21h00 le premier lundi de chaque mois,

**C'est maintenant à la  
Maison de l'Europe,**

312 avenue Napoléon Bonaparte  
92500 Rueil Malmaison

### **Site Internet**

<https://www.abeille-cyclotourisme.fr>

## Les incontournables de l'Abeille cyclotourisme

Compte-rendu : Edwige

### Trente septième édition du trophée TRUFFY, 2020

7 mars

A peine 40 Abeilles se sont réunies ce dimanche pour honorer la mémoire de Jean et lancer la saison officielle du vélo.

Comme le veut la tradition un tirage au sort a eu lieu et désigné Jean-Luc Germain lauréat 2020

Merci et bravo aux organisateurs qui nous ont présenté un buffet bien garni.



Un bon groupe au départ, encore plus gros à l'arrivée mais un seul lauréat



### Randonnées de la Malmaison.

28 juin 2020

Annulée pour cause de Covid-19 et trop d'incertitude sur le lieu de départ et l'autorisation du parcours par l'ONF...

### Marche de la Malmaison

22 novembre 2020

Annulée aussi pour cause de Covid-19 et trop d'incertitude sur l'autorisation du parcours et la disponibilité du local pour l'accueil.

Et puis il y a eu le deuxième confinement.

C'est dommage ça devait être la dernière édition !

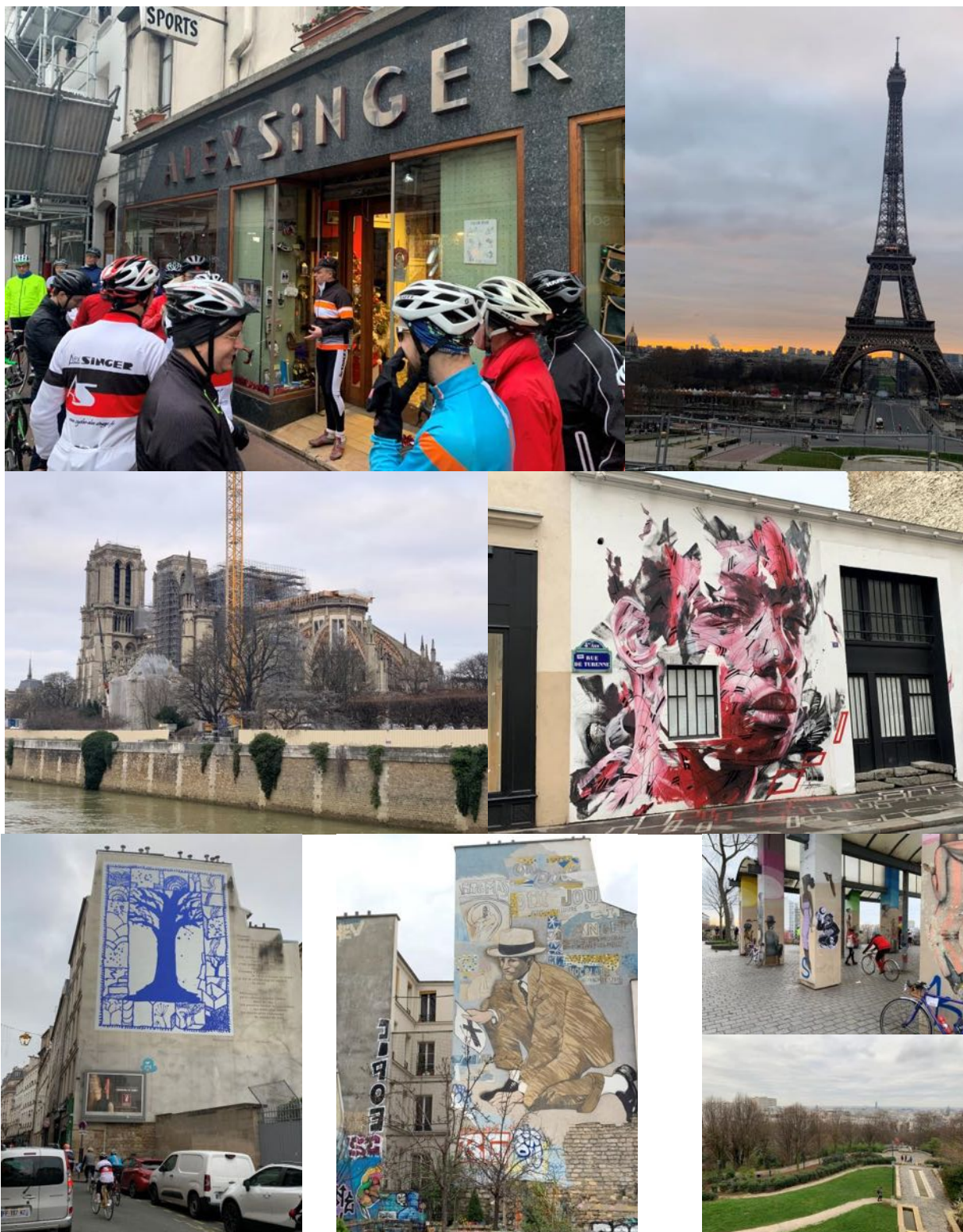


## Quelques activités de janvier 2020

### Premier dimanche de l'année 2020, le 5 janvier

Cette année encore, le premier dimanche de l'année, l'ACBO organisait la balade Ernest en souvenir d'Ernest Csuka, constructeur des cycles Alex Singer et président de l'ACBO.

Rendez-vous à 8h30 au magasin ALEX SINGER à Levallois pour une promenade touristique dans Paris, sur un itinéraire préparé par Olivier Csuka qui dira quelques mots pour rappeler qu'Ernest n'est plus là depuis maintenant 10 ans



Le parcours nous amène d'abord au Trocadéro, puis à Notre Dame et ensuite nous passerons devant quelques œuvres de street art, rue Descartes, rue de Turenne, place Fréhel et rue Piat à l'entrée du Parc de Belleville, puis ce sera le retour au magasin.

Voilà une première randonnée bien agréable même si le ciel est resté gris.



# Remise des récompenses de l'ACP

Samedi 11 janvier 2020

Cette année la remise des récompenses sera suivie par la présentation des résultats du dernier Paris-Brest-Paris.

L'Abeille est récompensée pour avoir amené le plus de néophytes sur les flèches de France, avec 7 personnes sur la flèche Paris-Dieppe.



Je reçois aussi un diplôme de « Randonneur 5000 », pour avoir effectué 5000 kilomètres de randonnées organisées par l'ACP, dont le Paris-Brest-Paris aura été le dernier brevet me permettant d'obtenir cette récompense



Et Didier reçoit la plaquette des Flèches de France pour avoir parcouru les 20 flèches.

## Dimanche 12 janvier 2020

Ce matin nous étions 5 pour le parcours « Le petit Robinson », parcours forestier qui nous amène au parc de Versailles, avec le tour du grand canal.

Temps gris mais sec et pas trop frais, agréable pour une sortie de janvier.



## Dimanche 26 janvier 2020

Ce dimanche c'est la 54ème randonnée de Levallois "souvenir Monique Mareuil" organisée par le Levallois Sporting Club. 6 abeilles ont pris le départ de cette randonnée à la gare de Noisy-le-Roi.

Nous regardons comment l'accueil est installé, en prévision d'un départ et arrivée de la randonnée de la Malmaison à partir du même endroit, pour ne pas payer la somme abusive demandée par l'ONF pour nous installer comme d'habitude au carrefour Royal, en forêt de Marly

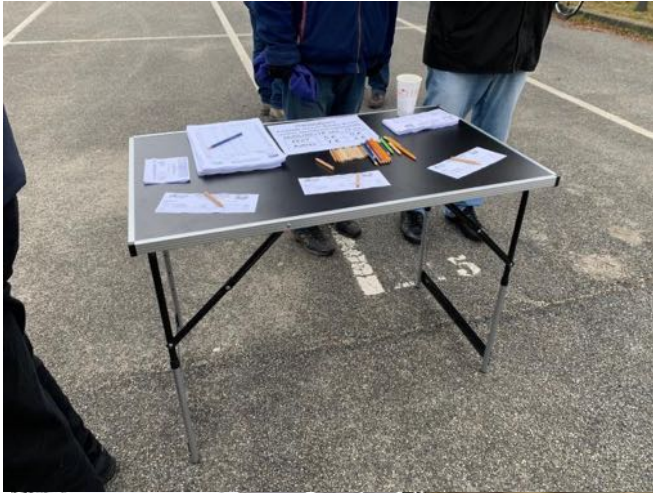
Le parking est très grand, l'endroit se prête à accueillir nos organisations, sous réserve d'un accord avec la mairie de Noisy-le-Roi.



Le barnum ressemble au notre, mais ici il faut mettre des poids pour qu'il ne s'envole pas, le macadam ne permet pas de planter des sardines.

Le parcours est connu avec quelques belles côtes et la descente vers Villiers Saint-Frédéric avec son virage à prendre avec prudence surtout quand la route est humide comme ce matin. Nous ne nous attardons pas trop au contrôle car il ne fait pas chaud et nous avons transpiré dans les premières côtes du parcours.





A l'arrivée je note qu'il y a eu 390 participants : 157 au départ de Levallois et 233 au départ de Noisy le Roi !  
Encore un dimanche sec, mais le temps était gris et menaçant.

Gérard



## Circuit pédestre Montmartre jeudi 23 janvier 2020

### Organisation Evelyne et Gérard

Prix d'honneur pour les organisateurs et félicitations à Gérard pour sa documentation et son calme 'olympien' sur le 'mont Martre' face à la dissipation coutumière des Abeilles et bravo de nous avoir prévu le déjeuner au mythique Moulin de la Galette à côté de la table qu'occupait Dalida, cliente du lieu.

Montmartre fut une bonne idée car, même si nous avons déjà visité cette butte, nous avons pu étoffer nos connaissances et, je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais lorsque je me couche le soir en ayant le sentiment d'être moins bête que lorsque je me suis levée le matin cela m'emplit de joie !!!

À propos de connaissance : comme l'a dit très justement Anne-Marie, une cathédrale est l'église principale d'un diocèse alors que le titre de Basilique ne peut être attribué que par le pape ce qui fut fait pour Saint Denis. Par contre, celle-ci fut promue cathédrale lors de la création du diocèse de Saint-Denis le 9 octobre 1966. C'est donc bien, maintenant, une cathédrale.

Pour compléter la documentation fouillée de Gérard, ci-dessous, jolie gravure du domaine des Abbesses fondé par Louis VI à la demande de son épouse Adélaïde de Savoie au XIIème siècle



Notre retour ne fut pas aisé car le trafic SNCF était un peu perturbé. Nous sommes arrivés à la maison à 19h15, heureusement nous étions encore dans le créneau horaire de l'apéro....

Un grand merci aux organisateurs pour cette belle journée, certes froide, mais la chaleureuse ambiance de la ruche nous a tenu chaud.



Les organisateurs heureux

## Randonnées Versaillaises – Souvenir Eve Rousseau

23 février 2020



Quelques Abeilles ont profité de la fraîcheur de la matinée pour rouler un peu, les rouleurs sur le grand arriveront en même temps que les jardineurs du moyen parcours qui s'égayeront et feront presque le kilométrage du grand parcours. Fléchage et GPS ne suffisent pas !

## Pedi-fourchette du mercredi 26 février 2020

### Organisation Anne-Marie Boisseille

La veille, les prévisions météo n'étaient pas très bonnes pour cette journée et, effectivement, lorsque j'ai ouvert les volets la neige avait transformé le jardin en paysage presque sibérien. Mais un rendez-vous Abeille est un rendez-vous et pas question de se désister (un aparté sur la notion de rendez-vous : je pense que si nous n'en n'avions pas eu nous serions restés à la maison nous privant ainsi d'une belle randonnée entre amis, donc bravo les rendez-vous.

Les routes pas trop glissantes nous permettent d'arriver à l'heure à Poissy où Anne-Marie nous a préparé café, madeleines et chocolat noir dans la pure tradition des 'pédi-fourchettes'. La plupart des participants sont venus en voiture sauf Joëlle qui n'a pas eu peur de venir à scooter et Claudine et Christine venues à vélo. Nous avons le plaisir d'accueillir Didier Bouchard tout fraîchement libéré de ses obligations professionnelles, libération lui permettant maintenant de participer à nos petites virées.

La quinzaine d'Abeilles présentes se met en marche, le temps est très correct et le parcours, se situant dans la forêt, nous permet d'être à l'abri si une averse de pluie, de grêle ou de neige devait importuner notre randonnée. Seuls arrêts de la matinée : satisfaire un besoin naturel et jeter un petit coup d'œil à la Mare aux Canes où un paisible retraité, assis sur un banc, lit le journal : une belle image du bonheur dans toute sa simplicité.

Nous arrivons à Saint Germain et, sur la terrasse, le mauvais temps nous cueille nous obligeant à revêtir nos capes mais c'est de courte durée et nous arrivons au restaurant à peine mouillés. Nous y retrouvons Claude et Marie-Louise célèbre tandem voiturisé, Christian Auzet, et Edwige que nous avons plaisir de voir en forme. Brigitte arrivera à 13h30 après s'être un peu perdue. Nous sommes vingt à table et nous avons une pensée pour les malades qui ne peuvent profiter de ce bon moment.

Le restaurant, Les Nouvelles Charmilles, connu d'Anne-Marie, est une première pour nous. Jolie découverte que cette belle maison d'époque 'Art déco' où nos tables, dressées dans la véranda, offrent à notre vue un paysage charmant et nous permet de nous amuser des gambades d'un écureuil dans les arbres. Le repas est très bon et les boissons, servies à discrétion, font le bonheur de certains. En partant, nous promettons à la charmante hôtesse de revenir déjeuner en ces lieux.

Le parcours doit être plus court pour l'après-midi surtout qu'une giboulée nous décourage de faire le tour du golf et nous fait opter pour un raccourci et, comme tous les raccourcis, cela nous rallonge. A un carrefour, une prise de conscience collective nous évite de poursuivre jusqu'à Achères et nous fait obliquer sur la gauche pour rejoindre notre point de départ où Anne-Marie a prévu boissons et gâteaux.

Résumé de la sortie : Temps correct, 20 km parcourus et un bon restaurant à ajouter à notre guide des bonnes adresses, merci Anne-Marie.



Annick

## Rallye Singer

7 mars 2020

Rallye à l'ancienne avec le traditionnel départ de la Porte Maillot et l'arrivée au magasin des cycles Alex Singer, avec des lots à l'arrivée.

La Covid-19 se développe on commence à évoquer un possible confinement, il faut en profiter !







## Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 13 mars 2020

Mesdames, Messieurs les responsables de structures,

Les annonces du Président de la République conduisent la Fédération française de cyclotourisme à prendre ses responsabilités pour contribuer à endiguer la crise sanitaire qui frappe notre pays.

**En conséquence, nous suspendons donc toutes nos manifestations inscrites au calendrier des randonnées (départementales, régionales et nationales sans exception) ainsi que toutes nos activités de rassemblements au sein de tous nos clubs accueillant des jeunes dont les écoles de cyclotourisme et point accueil Jeunes à partir de demain 14 mars 2020 jusqu'à nouvelle instruction.**

Nous recommandons fortement de suspendre vos activités de clubs réservées aux adultes (sortie, entraînement) mais surtout il est très important que chacun des clubs s'informe auprès de sa préfecture (mais également mairie, service de santé) pour connaître les évolutions et en respecter strictement les consignes.

**Nous vous informons qu'à compter de ce jour, tout rassemblement de plus de 100 personnes est interdit.**

Nous reprendrons dès lors que les conditions sanitaires le permettront.

Merci de votre coopération, soyons solidaires.

**Martine Cano**

Présidente de la Fédération française de cyclotourisme

# Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 16 mars 2020

De : [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr) <[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)>

Envoyé : lundi 16 mars 2020 15:13

À : SICK Joël <[departement75-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement75-presidence@ffvelo.fr)>; Présidence Département77 <[departement77-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement77-presidence@ffvelo.fr)>; Présidence Département78 <[departement78-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement78-presidence@ffvelo.fr)>; Christian PROPONET <[departement91-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement91-presidence@ffvelo.fr)>; Présidence Département92 <[departement92-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement92-presidence@ffvelo.fr)>; Présidence Département93 <[departement93-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement93-presidence@ffvelo.fr)>; Marie-Christine DUDRAGNE <[departement94-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement94-presidence@ffvelo.fr)>; Présidence Département95 <[departement95-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement95-presidence@ffvelo.fr)>; Evelyne BONTEMS-GERBERT <[iledefrance-presidence@ffvelo.fr](mailto:iledefrance-presidence@ffvelo.fr)>

Objet : 20054 MC COREG CODEP à diffuser aux clubs et licenciés Dernières instructions suite aux consignes du gouvernement concernant le covid-19



Destinataires :

- **Comités départementaux et régionaux de cyclotourisme (à diffuser à l'ensemble de vos clubs et de vos licenciés)**
- **Comité directeur, Equipe technique nationale, Siège, 4 Vents**

Mesdames, Messieurs les responsables de structures,

L'évolution de la situation sanitaire lié au Covid-19 et les dernières annonces du Premier Ministre conduisent la Fédération Française de cyclotourisme à suspendre jusqu'à nouvel ordre :

- L'ensemble des manifestations clubs, départementales, régionales et nationales **sans exception** ;
- L'ensemble des formations prévues par les structures ;
- L'ensemble des séjours prévus sur tous les calendriers (national, régional, départemental, club) ;
- L'ensemble des activités de clubs jeunes et adultes, quelles qu'elles soient, en intérieur comme en extérieur ;
- Toutes les activités au sein des clubs : l'ensemble des réunions et/ou rassemblements de licenciés.

Le siège de la Fédération ferme à compter de mardi 17 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez toutefois contacter le personnel du siège, ainsi que l'Equipe Technique Nationale qui restent à votre disposition sur le lien suivant : <https://ffvelo.fr/contact/>

Nous vous remercions de faire suivre cette information auprès de tous vos clubs et licenciés.

**Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes du gouvernement et de limiter au maximum vos déplacements. De nouvelles informations sont susceptibles d'être apportées prochainement. Soyez attentifs.**

Recevez, Mesdames, Messieurs les responsables de structures, nos cordiales salutations cyclotouristes.

Pour le Comité Directeur de la Fédération française de cyclotourisme,

la Présidente Martine CANO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

[www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

## Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

### Mi-mars c'était la ruée sur les home trainers

Et les Abeilles ont roulé !



Sans home trainer il y avait aussi les jardins !

### 26 mars première vidéo de vélo confiné





## Pour s'occuper pendant le confinement les abeilles ont aussi fait quelques vidéos à voir sur le site de l'Abeille cyclotourisme

**28 mars 2020**  
Vélo et confinement



**5 avril 2020**  
Sortie vélo à Rueil, en période de confinement



**12 avril 2020**  
VTT au jardin Pâques 2020



**26 avril 2020**  
Villeneuve-Tolosane, Balades de confinement





## Message d'Alain Moraine président du Codep 92 de la ffvelo du 4 mai 2020

De : Secrétaire Département92 <[departement92-secretaire@ffvelo.fr](mailto:departement92-secretaire@ffvelo.fr)>

Envoyé : Monday, May 4, 2020 10:12:41 AM

Objet : TR: Prévisions à partir du 11 mai

Bonjour à tous,

En vue de patienter jusqu'au 11 mai, je vous fais suivre les informations que je viens de recevoir de Christian Proponet (Secrétaire Général de la FFvélo et Président du CODEP91).

**"La pratique du vélo demain..."** : Vous êtes tous avides de connaître les dernières dispositions concernant la pratique du vélo et je suis dans le même état d'esprit que vous.

Il faut bien noter que la situation dramatique, tant économique que sociale, que nous vivons, perturbe notre quotidien en ce sens que nous ne savons pas de quoi demain sera fait, et ça, c'est déstabilisant pour l'être humain, habitué à vivre dans un référentiel plus stable.

Suite à l'intervention du 1<sup>er</sup> ministre qui fixait les grandes lignes, le Ministère des Sports travaille, avec une cellule CoVid spécialement créée, au sein de laquelle la Fédération est représentée, à la définition de règles plus détaillées.

Ces règles ne seront pas connues avant le 7 mai. Ces règles ne seront pas pour les 120 000 licenciés FFVélo, mais seront générales et s'appliqueront à ceux qui font du vélo hors champ de la compétition, c'est-à-dire 3, 4 ou 5 millions de personnes.

**On s'orienterait vers les grandes lignes suivantes : la pratique du vélo serait autorisée dans la limite de 10 personnes, avec une distanciation de 10 mètres dans un rayon de 100 km, et avec des règles plus restrictives dans « les départements rouge », à la discrétion des Préfets.**

L'Ile de France, selon toute vraisemblance, sera classée rouge dans l'édition de la carte du 07 mai, et donc on verra peut-être la poursuite de la situation actuelle (1 km max de son domicile et durée max de 1h).

**Pratique du vélo** **COVID-19**

Dans la limite d'1h par jour, et un rayon d'1 km

Comme moyen de locomotion

Seul, dans la limite d'1h par jour, et un rayon d'1 km

! En possession de l'attestation de déplacement dérogatoire ou du justificatif de déplacement professionnel

En résumé : il est impossible de statuer aujourd'hui, j'espère que vous comprenez cette situation inédite avec des décisions politiques liées à l'évolution des indicateurs.

En attendant la règle actuelle s'applique : le vélo pour la pratique de loisirs est autorisé dans la limite d'1 km autour de chez soi et dans la limite d'une heure max. Au début la Fédé avait recommandé de ne pas sortir pour ne pas venir rajouter du stress, en cas d'accidents, aux services de santé particulièrement sollicités ; aujourd'hui, les services de santé, encore très mobilisés, ont retrouvé un peu de sérénité et on peut donc enlever la réserve qu'on avait mis sur la pratique.

Je comprends les impatiences, mais il faut intégrer que le monde est déstabilisé, que notre référentiel est bousculé et que les choses peuvent changer d'un jour à l'autre et qu'en plus, elles ne sont pas connues longtemps à l'avance. Je sais, c'est compliqué, mais c'est la réalité. Il y aura donc une communication de la FFvélo dès que les directives des autorités seront connues.

Rêvons de jours meilleurs, pour un futur horizon..."

Vélocialement

Alain MORAINÉ

Président CODEP92

[www.codep92-ffct.org](http://www.codep92-ffct.org)



## Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 5 mai 2020



MC/AL/20104

Ivry-sur-Seine, le 5 mai 2020

Destinataires :

Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme  
(Merci de relayer à vos clubs et licenciés)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis le 20 avril, la situation sanitaire a évolué, les décisions gouvernementales également. Nous sommes heureux d'avoir des perspectives de reprise.

Sachez que notre Fédération est également intervenue auprès de la Sécurité routière et du coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo afin que soient prises en compte les préoccupations et aspirations de tous les pratiquants.

Le 28 avril dernier, le premier Ministre, lors de son discours sur le déconfinement, annonçait que la reprise des activités sportives de plein air individuelles pourrait avoir lieu le 11 mai prochain sous certaines conditions afin de garantir la sécurité sanitaire des pratiquants et d'éviter toute propagation du virus, sous réserve du maintien du déconfinement.

Après avoir consulté les différents acteurs du sport, la Ministre des sports, Madame Roxana MARACINEANU, a établi **les grands principes** de ce que pourrait être le déconfinement pour le sport :

[http://www.sports.gouv.fr/presse/article/reprise-de-l-activite-sportive?fbclid=IwAR0T7k3GHFKIDC-GCooarPKERCsPUdF90vMAVF2OXSZrxS9ZP2qirp\\_vGsg](http://www.sports.gouv.fr/presse/article/reprise-de-l-activite-sportive?fbclid=IwAR0T7k3GHFKIDC-GCooarPKERCsPUdF90vMAVF2OXSZrxS9ZP2qirp_vGsg)

- Une pratique individuelle en limitant les rassemblements à 10 personnes,
- Une distanciation de 10 mètres entre deux personnes pour le vélo,
- Pas de limitation de durée dans la pratique,
- Dans un rayon de 100 km autour du domicile.

Le Ministère a consulté les fédérations afin de compléter les principes et recommandations par sport ou famille d'activités. Notre Fédération, suite aux travaux menés par notre commission fédérale Sport Santé et par la Direction Technique Nationale, a présenté un certain nombre de préconisations et de souhaits concernant les conditions de reprise de l'activité du cyclotourisme au sein des clubs pour les adultes et pour les jeunes.

.../...

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand  
CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr - [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

Quelles que soient les directives officielles à paraître, notre commission Sport Santé transmet ceci :

- Deux constats :
  - Le virus est toujours présent : il faut adapter nos comportements à sa présence permanente,
  - Vous sortez de deux mois de moindre activité.
- Des conséquences :
  - Communautaires, il faut tenir compte de nos compagnons de club et des exigences sociales,
  - Votre forme physique n'est pas la meilleure : Prudence,
  - L'âge est un facteur de risque accru ; plus on avance en âge, plus il faut être vigilant.

En pratique à la reprise :

- Reprenez vos sorties avec la prudence d'un convalescent,
- Les sorties doivent se calquer sur un redémarrage de saison (distance et niveau de puissance comme en hiver),
- Ne brûlez pas les étapes. Ne vous fixez pas d'objectifs avant 3 mois,
- N'hésitez pas à consulter votre médecin si vous avez des doutes sur votre état de forme.

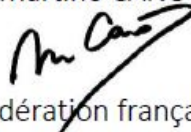
Concernant les organisations des randonnées clubs, aujourd'hui il y a une incertitude quant à la reprise de celles-ci au regard de l'interdiction de tout rassemblement de plus de 10 personnes jusqu'à nouvel ordre.

Le 7 mai prochain, le gouvernement annoncera la mise en œuvre des conditions de pratique du déconfinement, nous ne manquerons pas de vous transmettre celles relatives à notre discipline.

Prenez soin de vous !

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos amicales salutations cyclotouristes.

Martine CANO



Présidente de la Fédération française de cyclotourisme



## Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 11 mai 2020



Ivry-sur-Seine, le 7 mai 2020

Destinataires :

Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme

*(Merci de relayer à l'ensemble des clubs de votre département)*

MC/AL/20107

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ministre des sports, Madame Roxana MARACINEANU, a tenu ce jour, jeudi 7 mai, une conférence téléphonique avec les Président(e)s des fédérations sportives. Au cours de celle-ci, elle a rappelé que le déconfinement sera très progressif. L'enjeu est de prendre toutes les précautions afin d'éviter une recrudescence du virus qui entraînerait une nouvelle période de confinement. La Ministre des sports s'est félicitée du travail mené avec les fédérations afin de pouvoir sécuriser la pratique fédérale. Les préconisations faites par les fédérations sont en cours de validation par la haute autorité de santé, elles seront annexées à une circulaire ministérielle qui sortira dans les prochains jours. La première phase du déconfinement, du 11 mai au 2 juin, permettra la pratique sportive **individuelle** en extérieur dans le respect de certains principes déjà actés qui sont :

- Une pratique dans un rayon de 100 km autour du domicile (calculé à vol d'oiseau),
- Des rassemblements associatifs autorisés par groupe de 10 personnes au maximum et dans le respect des gestes barrières,
- Avec une distanciation physique dans la pratique de 10 mètres pour le jogging et le vélo.

Dès la sortie de la circulaire ministérielle et le guide des activités, que nous espérons lundi, nous vous les diffuserons afin que vous puissiez organiser l'activité de vos clubs que ce soit pour les adultes, les jeunes ou les personnes en situation de handicap.

La Ministre des sports en appelle à la responsabilité de chacun et demande le respect strict de la doctrine gouvernementale et des consignes fédérales d'organisation de la pratique durant cette période. En ce qui concerne l'organisation de nos randonnées, aucune randonnée ne pourra être envisagée avant le 2 août. Cette date sera conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire de notre pays.

**Dans l'attente de la circulaire ministérielle**, vous pouvez cependant profiter de vos premiers coups de pédales sur routes et chemins, avec prudence!

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Martine CANO

Présidente

Fédération française de cyclotourisme

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand  
CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr - [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

Copie : Comité directeur



# Itinéraires vélo à Rueil

A partir du 11 mai 2020

Le déconfinement a apporté une évolution dans la place du vélo dans nos banlieues, de nouveaux itinéraires ont été mis en place pour ceux qui ne voulaient plus prendre les transports en commun et ne voulaient pas non plus prendre la voiture. Quelle bonne idée que de leur suggérer de prendre un vélo pour se déplacer en ville !

**VILLE DE RUEIL-MALMAISON**

 **ITINÉRAIRE VÉLO**

**À partir du 11 mai**, laissez votre voiture au garage, et **prenez votre vélo !**  
La Ville de Rueil-Malmaison vous propose les voies les plus adaptées pour faciliter votre circulation. **Suivez les panneaux verts sur cet itinéraire** et n'oubliez pas votre casque. Bonne route !



 **RETROUVEZ TOUS LES ITINÉRAIRES VÉLO DE RUEIL SUR NOTRE SITE : [VILLEDERUEIL.FR](http://VILLEDERUEIL.FR) OU EN FLASHANT CE QR CODE**



## 17 mai 2020 première sortie déconfinés



Les distances sont respectées, mais qu'est-ce que ça fait du bien de se revoir après deux mois d'isolement !



## 24 mai 2020 Sortie vintage avec les 650



Les butées de câbles modernes nécessitent une adaptation pour convenir au vélo du XXème siècle



## Voyage Abeille en Croatie du Vendredi 29 Mai au Dimanche 14 Juin 2020



Reporté du 28 mai soir au 13 juin 2021

### Message d'Isabelle Gautheron DTN de la Fédération française de cyclotourisme du 9 juin 2020

De : [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr) <[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)>

Envoyé : mardi 9 juin 2020 15:26

À : Presidence Departement92 <[departement92-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement92-presidence@ffvelo.fr)>;

Objet : 20118 IG COREG/CODEP : Recommandations / 2ème phase de confinement du 2 au 2 juin 2020

#### Destinataires :

- **Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme (merci de relayer à l'ensemble de vos clubs)**

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Codep et Coreg

Vous trouverez ci-dessous le texte relatif aux recommandations de la pratique en club (pratique adulte et pratique structures jeunes) pour la deuxième phase de confinement du 2 juin au 22 juin.

<https://ffvelo.fr/reprise-des-activites-de-la-federation/>

Ces préconisations ont été écrites dans le respect du décret 2020-663 du 31 mai 2020 relatif aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19. Le changement majeur est la modification de la distanciation qui est portée à **deux mètres entre les personnes en tout point**, au lieu des 10 mètres précédemment. Cette nouvelle distance est définie par le décret sus nommé et a été validée par le ministère des sports pour la pratique du cyclotourisme. Cependant, sur son site Internet, le ministère des Sports, **recommande** de garder une distance de 10 mètres entre les personnes pour une pratique **sportive à forte intensité** avec déplacement en ligne.

#### Autres informations :

- Concernant les séjours et WE jeunes avec hébergement : A ce jour, les accueils collectifs de mineurs avec hébergement sont interdits. Ils pourraient être autorisés dans la phases trois du plan de déconfinement pour les vacances scolaires à venir, avec des recommandations sanitaires spécifiques à mettre en place. Si vous souhaitez organiser des séjours sportifs pour vos jeunes, je vous **invite à effectuer dès maintenant la déclaration** auprès des services de la préfecture via le TAM afin de respecter les délais administratifs. Les

services de l'Etat transmettront toutes les informations utiles aux organisateurs. Je vous rappelle que la déclaration est obligatoire dès la première nuitée dès lors que le séjour compte plus de 6 enfants mineurs. L'absence d'obligation de déclaration ne soustrait pas l'organisateur à l'obligation de respecter les règles qui régissent les séjours sportifs (hébergement, sanitaires, encadrement...).

- Concernant les séjours clubs : A ce jour rien ne s'oppose à l'organisation d'un séjour club s'il respecte les points du décret sus nommé :
  - o Pas de rassemblement de plus de 10 personnes
  - o Hébergement dans un établissement autorisé
  - o Respect des recommandations fédérales
- Concernant les organisations de randonnées clubs : celles-ci sont interdites jusqu'à nouvel ordre. Afin d'anticiper une éventuelle reprise possible en juillet et en août, je vous invite à anticiper vos démarches administratives auprès des différents services de l'Etat et des collectivités.

L'ensemble de la Fédération reste à votre disposition.

La Directrice Technique Nationale  
Isabelle GAUTHERON

Avec nos meilleures salutations,



**Agnès Lecour**  
Secrétariat général

+ 33 (0)1 56 20 88 85  
[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

[www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

## Sur la route de Boulogne-Châteauneuf en Thymerais

20 juin 2020

Sortie entre membres du codep92





# Message de la Fédération française de cyclotourisme sur le déconfinement du 22 juin 2020



Dans le cadre du déconfinement, un certain nombre de décisions ont été prises par le gouvernement et des préconisations ont été émises par la Fédération afin de pouvoir reprendre les activités fédérales au sein de nos structures tout en respectant les gestes barrières et des règles de distanciation. L'objectif est d'éviter la propagation du virus, de se protéger et de protéger les autres. À partir du 22 juin la reprise des activités de la Fédération française de cyclotourisme au sein de nos clubs va connaître une nouvelle étape, tout en restant dans le respect des mesures prises dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Chaque club devra respecter les règles sanitaires générales applicables. Les éducateurs et les dirigeants des structures devront les rappeler et les faire respecter. Les lieux de pratique et de rassemblement devront être choisis en fonction de la possibilité de faire respecter ces règles.

**ACTIVITÉS CONCERNÉES : TOUTES PRATIQUES DU VÉLO (ROUTE, VTT, VTC, GRAVEL) SUR LA VOIE PUBLIQUE, CHEMINS ET SENTIERS, EN DEHORS DE LA COMPÉTITION.**

- pratique du cyclotourisme au sein des clubs et écoles de cyclotourisme ;
- randonnées journalières ;
- randonnées itinérantes ;
- organisation de randonnées club ;
- brevets fédéraux ;
- séjours adultes de tourisme à vélo (respect des mesures gouvernementales en matière de déplacement) ;
- séjours jeunes (respect de la réglementation des séjours sportifs pour mineurs) ;
- accompagnement de la mobilité à vélo : apprentissage du vélo et remise au vélo (jeunes et adultes).

**MESURES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX PRAATIQUANTS :**

- le dispositif trois sorties gratuites ;
- la convention de pré-accueil.

## 1. ORGANISATION DE LA PRATIQUE EN CLUB

**CONSIGNES :**

- respecter les gestes barrières : lavage des mains, respect de la distance d'1 mètre en statique entre les personnes ;
- mise à disposition au départ du club de gel hydroalcoolique ou d'un point d'eau avec savon ;
- distanciation de 2 mètres entre chaque personne ;
- groupe de plus de 10 personnes possible dans le respect de la distanciation de 2 mètres entre les personnes ;
- pour doubler, respecter dans la mesure du possible un décalage d'1 mètre ;
- respecter la recommandation fédérale sur le scindement des groupes pour des raisons de sécurité et de circulation sur la voie publique (groupe de 20 personnes au max) ;
- rappel du respect du Code de la route par le délégué sécurité du club ;
- l'ensemble du matériel doit être individuel (vélo, casque, nécessaire de réparation) ;
- crochat, expectorations proscrits. En cas de nécessité, se signaler, se laisser dépasser pour se soulager en dernière position ;
- tenue d'un état des personnes présentes en cas de demande de l'agence régionale de santé (identification de cluster).

## 2. ORGANISATION DE LA PRATIQUE AU SEIN DES ÉCOLES FRANÇAISES DE VÉLO (EFV)

### TYPES D'ACTIVITÉS POSSIBLES :

- activité dans le cadre du plan gouvernemental 2S2C (sports-santé-culture-civisme);
- activité dans le cadre du plan gouvernemental «Quartiers d'été» avec la mise en place d'activités «vélo» par nos clubs dans le cadre de «Ville-Vie-Vacances» ou bien de séjours sportifs;
- activité du «Savoir rouler à vélo» dans le cadre des centres de loisirs ou de l'activité club;
- activités journalières classiques des écoles de cyclotourisme (apprentissage du vélo et randonnée);
- séjours sportifs «cyclotourisme» pour les mineurs dans le respect des préconisations des accueils collectifs de mineurs.

### CONSIGNES :

Les règles ci-dessous sont applicables dans le cadre de l'activité du club pour les jeunes licenciés et des activités qui pourraient être mises en place dans le cadre scolaire – périscolaire et hors scolaire. Celles-ci seront à adapter à la doctrine dictée par le gouvernement.

#### → Règles générales avant l'activité s'adressant à des mineurs (scolaire ou hors scolaire) :

- respecter les gestes barrières;
- mise à disposition de gel hydroalcoolique ou d'un point d'eau avec savon par la structure d'accueil;
- port du masque ou tout autre dispositif pour les éducateurs et encadrants, conseillé en dehors de la pratique sportive;
- vélo et casque appartenant au jeune, ne pas échanger son matériel (vélo et outillage);
- le matériel (vélo et casque) mis à la disposition du jeune par la structure est individuel et désinfecté à chaque session. Charlotte sous casque ou désinfection avec un produit spécifique;
- le matériel pédagogique ne doit pas être manipulé par les enfants, et désinfecté à la fin de la séance;
- respect du taux d'encadrement de la Fédération pour les activités jeunes : 2 encadrants pour 12 jeunes;
- tenu d'un état des coordonnées des présents en cas de demande par l'ARS (identification de cluster);
- en cas de regroupement statique durant l'activité respecter la distanciation en vigueur d'1 mètre entre les jeunes.

#### → Règles spécifiques en milieu sécurisé en plein air :

- organiser les ateliers permettant de faire évoluer les groupes de jeunes avec fluidité;
- deux encadrants par atelier;
- matérialiser au sol des espaces de distanciation pour les entrées et les fins d'ateliers;
- pas de contact physique entre l'encadrant et l'enfant (parade).

#### → Règles spécifiques en milieu ouvert (voie publique et chemin)

- application de la réglementation fédérale, groupe de 12 jeunes au maximum;
- distanciation de 2 mètres entre chaque jeune;
- pour doubler, respecter dans la mesure du possible un décalage d'1 mètre;
- respecter le taux d'encadrement de 2 encadrants pour 12 jeunes;
- rappel du respect du Code de la route et des consignes de l'éducateur responsable du groupe;
- l'ensemble du matériel doit être individuel (vélo, casque, nécessaire de réparation);
- crachat, expectorations proscrits. En cas de nécessité, se signaler, se laisser dépasser pour se soulager en dernière position.

#### → Règles spécifique organisation de séjours jeunes :

- l'activité vélo devra être organisée dans le respect des règles ci-dessus;
- le séjour dès la première nuit et plus de 6 jeunes : déclaration obligatoire auprès de la préfecture;
- l'accueil collectif devra être organisé selon les recommandations «Protocole sanitaire accueil collectif de mineurs avec hébergement», téléchargeable depuis l'Intranet fédéral ([ffcylo.org](http://ffcylo.org)).



### 3. ORGANISATION DES RANDONNÉES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Elles devront se faire dans les conditions suivantes :

- respect des gestes barrières pour tous ;
- respect des consignes gouvernementales relatives à la phase 3 du déconfinement ;
- respect des règles en vigueur :
  - > réglementation type des organisations de cyclotourisme ;
  - > charte des organisations ;
  - > décrets en vigueur relatif à la tenue des manifestations sportives sur la voie publique.

#### **POUR LES ORGANISATEURS :**

- port du masque pour les bénévoles de l'organisation en contact avec les participants (accueil, ravitaillement, contrôles) ;
- mettre à disposition du gel hydroalcoolique ou un accès à un point d'eau avec du savon à l'accueil, sur les points de contrôle, sur les points de ravitaillement et au retour ;
- organiser l'accueil des participants dans le respect de la distanciation physique par un marquage au sol et un cheminement balisé avec un sens de circulation ;
- le nombre maximum de participants est fixé par l'organisateur, le dispositif d'organisation pour respecter les mesures sanitaires (gestes barrières et distanciation) devra être présenté lors du dépôt de la déclaration (Cerfa) de la randonnée aux services de la préfecture ;
- le nombre de circuits proposés ne peut être inférieur à 3, il doit être adapté au nombre de participants afin d'éviter trop de monde au même endroit au même moment ;
- élargir les horaires d'ouverture et de fermeture de la randonnée ;
- tenir un registre des participants avec leurs coordonnées pour toute demande des services sanitaires (ARS) ;
- sur les points de ravitaillement, une distance d'au moins 1 mètre devra séparer les bénévoles des participants. Le service du ravitaillement sera individuel et assuré par les bénévoles munis de gants et sans contact direct avec les cyclotouristes ;
- l'accueil sur les points de contrôle doit être organisé dans le respect de la distanciation avec des couloirs délimités par de la rubalise pour y accéder. Le bénévole y appose le tampon ou la marque sans contact direct avec la carte ou feuille ;
- moment de convivialité avant ou après la manifestation et remise des récompenses :
  - > dans le respect des règles établies pour les ravitaillements ;
  - > dans le respect des règles établies pour la restauration assise ;
  - > pas de gobelet fourni.

#### **POUR LES PARTICIPANTS :**

- respect des préconisations applicables au cyclotourisme (voir le chapitre 1 du présent document) ;
- se munir d'un gobelet ou de son bidon pour le ravitaillement ou le moment de convivialité éventuel.

### 4. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les règles ci-dessus s'appliquent aux personnes en situation de handicap sans restriction relative au type de vélo : tandems et vélos spécifiques autorisés.

## Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 23 juin 2020

From: [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr) <[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)>

Sent: Tuesday, June 23, 2020 2:48:50 PM

Subject: 20118 MC COREG/CODEP (clubs) Phase 3 du déconfinement - 22 juin 2020 / Bulletin fédéral du Comité directeur du 05/06/2020

**Destinataires : Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme**

**Merci de relayer ces informations à l'ensemble de vos clubs.**

**Madame la Présidente, Monsieur le Président,**

### **1) Phase 3 du déconfinement – 22 juin**

Nous venons de valider avec le ministère des Sports les évolutions de la phase 3 du déconfinement qui a débuté le 22 juin.

Vous trouverez en pièce jointe le document présentant toutes les nouveautés permettant une forte évolution et une reprise des activités de cyclotourisme.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre ce document à l'ensemble de vos clubs afin qu'ils soient informés des évolutions vers un retour d'une pratique plus proche de celle que nous connaissions. Toutefois, vous noterez que la règle de distanciation de 2 mètres lors de la pratique du vélo est toujours en vigueur.

### **2) Bulletin fédéral du Comité directeur du 5 juin 2020**

*Dans l'attente du prochain bulletin fédéral, je tiens à vous transmettre les principales informations relatives au dernier comité directeur.*

*Après la longue période d'inactivité forcée que nous avons subie, vous appréciez certainement de retrouver les sorties et la reprise des randonnées, même si les grandes manifestations ne sont pas au rendez-vous. Les itinéraires ne manquent pas, nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été.*

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations cyclotouristes les plus cordiales.



**Martine CANO**  
Présidente

 [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

[www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)



## Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 24 juin 2020

**From:** [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr) <[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)>

**Sent:** Wednesday, June 24, 2020 5:07:17 PM

**Subject:** 20118 MC COREG CODEP suite au message du 23/06/2020 - phase 3 du déconfinement - précisions complémentaires

A l'attention des Comités départementaux et régionaux de cyclotourisme suite au message du 23/06/2020 – "phase 3 du déconfinement - activités de la Fédération française de cyclotourisme"

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite au mail relatif à la phase 3 du déconfinement, nous vous informons que les réunions et assemblées diverses de clubs, comités départementaux et régionaux de cyclotourisme, considérées comme activités associatives sportives, échappent ainsi à la règle des 10 personnes maximum et peuvent se tenir sans limitation de participant dans la limite de 70 % de la capacité de la salle de réunion.

On vous rappelle que vous devez respecter les mesures mises en place dans le cadre de l'urgence sanitaire : respect des gestes barrières et distanciation d'1 mètre.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information à l'ensemble de vos clubs.

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations cyclotouristes les plus cordiales.



**Martine CANO**  
Présidente

✉ [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

[www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

### Les Vélofourchettes de juin et juillet

#### Jeudi 25 juin

Reprise des velofourchettes Organisation Guy et Rayjane Piot

Rdv Parking de L'Aubette à Condécourt, déjeuner en terrasse à Génicourt au restaurant le Capriccio.

Chaleur accablante, une majorité des participants fera un retour direct aux voitures, nous serons 5 à faire le parcours nominal raccourci.

Nombre de participants : 25

#### Jeudi 16 juillet

Rdv parking du zoo de thoiry

Repas à l'auberge de l'Artoire 78 Le Perray en Yvelines

Nombre de participants 12

## Traversée des Pyrénées



**24 cols, 671km et 13 000m de dénivelé**  
**Du vendredi 24 au mercredi 29 juillet 2020**  
*Alain MORAINÉ*



Après le Tour du Mont Blanc en juillet 2019 nous nous sommes retrouvés pour la Traversées des Pyrénées : Eric et Olivier du club de l'Abeille de Rueil et Sylvie, Patrice, Jean-Christophe et moi du Club92CMCAS.

L'itinéraire choisi est celui des « Relais de France » de l'Audax Club Parisien (organisateur du PBP et des Flèches de France entre autres).

Cette année Sylvie a assuré l'intendance en voiture : transport des bagages et assistance en cas de problèmes.

1<sup>er</sup> jour : Nous sommes le vendredi 24 juillet départ 14h :

Nous quittons Perpignan sous 40°C, après un repas pris sur la terrasse ombragée de la place Arago en face du palais de justice. A 15km nous retrouvons FX, le régional de l'étape en vacances. Nous monterons ensemble le col de la Bataille. Encore 2 cols et nous arrivons à Sournia à 18h. Surprise l'hôtel est fermé ! Les habitants se plient en quatre pour nous trouver une solution. Ce sera des mobiles homes au camping avec cuisine locale, ouf !

*Bilan de la journée* : 3 cols, 54km, 1 000m de dénivelé+.

2<sup>ème</sup> jour Samedi 25 juillet départ 7h30 :

Après 3km de descente les choses sérieuses commencent, il fait bon, la route serpente principalement en forêt. A midi nous déjeunons à Prades (pas celui du nouveau 1<sup>er</sup> Ministre). L'après-midi sera chaud avec 2 cols à plus de 1000m. Nous arriverons à Foix à 18h. Sylvie est arrivée en début d'après-midi et a visité la vieille ville et son château.

*Bilan de la journée* : 4 cols, 132km, 2 300m de dénivelé +

3<sup>ème</sup> jour Dimanche 26 juillet départ 7h30 :

Les cols s'enchaînent toute la journée. Encore une journée bien chaude ! A Seix, contrôle. Le gâteau à la myrtille, spécialité locale dénichée par Olivier, est le bienvenu au pied du col de la Core 1 395m. Les pentes sont parfois impressionnantes 13%. Mais rien à dire tous les cyclos les franchiront. A 13h nous retrouvons Sylvie au restaurant : pizzas. Au col des Ares nous ferons une pause chez mon frère, apiculteur de montagne. Il est 17h. A 18h il faut y aller encore 20km de descente et 500m de montée à 15% pour arriver à 19h au gîte près de Luchon.

*Bilan de la journée* : 10 cols, 140km, 3 200m de dénivelé +

4<sup>ème</sup> jour Lundi 27 juillet départ 7h30 :

C'est la « grosse journée » : que 3 cols mais quels cols : Peyressourde, Aspin et Tourmalet !

Peyressourde : pentu mais très agréable, c'est le matin, il fait bon et la route est fermée à la circulation automobile, le rêve ! Après Arreau et sa très belle halle, c'est l'ascension d'Aspin. 1<sup>ère</sup> partie à l'ombre, puis sous le soleil 40°C, seules les motos montent « faciles ! » La descente sur 30km sera un régal. Nous retrouverons Sylvie à Ste Marie de Campan pour un repas bien mérité. Et enfin le Tourmalet. Sous la canicule 35°C au départ et 30°C au sommet à 2 115m ! Plus que 40km quasiment en descente tout le temps et c'est l'arrivée à Argelès-Gazost. Sylvie nous sauvera la mise car une erreur d'hôtel nous envoyait bien loin ! Avec l'aide de l'office de tourisme nous trouverons très vite un hôtel à Argelès. Ouaf ! Il est 19h.

*Bilan de la journée* : 3 cols, 130km, 3 500m de dénivelé +

5<sup>ème</sup> jour Mardi 28 juillet départ 8h :

Surprise après les premiers jours de canicule, c'est le brouillard et la bruine qui nous accueillent et nous accompagneront une bonne partie de la journée. Ça rafraîchit, les cyclos apprécient sauf dans la descente du Soulor à 20km/h..., puis l'Aubisque et pour Marie-Blanque fin du brouillard.

*Bilan de la journée* : 4 cols, 130km, 2 000m de dénivelé +

6<sup>ème</sup> jour Mercredi 29 juillet départ 8h00 :

Pour ce dernier jour à nouveau soleil et chaleur. La première partie du parcours est accidentée jusqu'à Combo les bains. Ensuite très roulant avec retour à la civilisation donc avec voitures. Nous retrouvons la mer à St Jean de Luz. Arrêt devant la maison de Louis XIV. Et nous suivons la côte jusqu'à Hendaye. Arrivée à midi.

*Bilan de la journée* : 85km, 1 000m de dénivelé +



Conclusion :

Matériel : aucune crevaison – problèmes techniques : usure des plaquettes sur 2 vélos, patte de dérailleur tordue sur un autre et roulements endommagés sur un 4ème ...

La voiture de Sylvie : très appréciée. Elle a porté nos bagages et sa disponibilité a été rassurante et utile.

Les hommes : surpris par les fortes chaleurs, ils ont bien résisté et ont su maintenir une excellente ambiance !

Les apéritifs : plus sangria que spritz (proximité de l'Espagne)



24 juillet 14h : départ sous 40°C



1<sup>ère</sup> descente : col de la Bataille, nous venons de quitter FX



2<sup>ème</sup> jour : arrivée à Foix, son château



4<sup>ème</sup> jour : arrivée au sommet du Tourmalet par 30°C



5<sup>ème</sup> jour : dans le brouillard et la bruine, une bonne partie de la journée



6<sup>ème</sup> jour : arrivée à 12h sous le soleil



## Flèche Le Havre en 3 jours

(250 km, 16 Aout 2020)



### 2020-08-16 (dimanche 16). Premier jour de flèche

En préparation, je suis allé pointer Maisons-Laffitte la semaine dernière. Ceci me permettra, le jour venu, de partir des Alluets et de virer ma première bouée à Meulan les Mureaux, second contrôle de la flèche, au lieu de faire ce qui, partant des Alluets, serait un simple aller-retour vers Maisons-Laffitte.

Je surveille la météo. Comment éviter canicule, vent d'ouest et pluie tout en campant ? Le 16 arrive: c'est un dimanche, lendemain de 15 août. La météo a prévu une pause du vent d'ouest, en contrepartie d'un gros orage le matin tôt. Orage du matin => Décision prise: départ demain matin (lundi) vers 6:00 avec ptidej à Meulan. Toutefois, vers les 8:30 du matin, en fait d'orage, il y a tempête de ciel bleu: - Pas de pluie ... Ça vaut le coup de partir dès maintenant. Je pars. 5' après, il pleut sur le plateau des Alluets. Je rentre derechef cherche mon cuissard en gore-Tex. Que dit, maintenant, la météo: "Sitôt 10:00 passé, il fera beau". 10:00 passe, et repasse... sous des trombes d'eau, qui se poursuivent toute la journée (sauf à la Roche Guyon où je déjeune au resto pour cause de pluie, sous un soleil éblouissant. Aux Andelys, là où il y avait autrefois une boulangerie qui servait les meilleurs gâteaux de riz de la galaxie, on trouve maintenant l'Office du Tourisme. Il y pleut des cordes. La météo dit que la pluie ne cessera pas avant minuit. Un temps à passer une nuit tranquille à l'hôtel. De fil en aiguille, la boulangère de l'Office du Tourisme me trouve un hôtel: un Kyriad, peu avant Louviers, rive gauche. C'est sur le chemin. J'y vais, et le ciel se met au bleu. Pour les 10 derniers kilomètres après être repassé rive gauche de la Seine, Google Maps m'offre un festival de chemins de gravier interdits à la circulation. Comme en Angleterre à l'étape du 19 mai 2014 au soir, je dois passer des portails verrouillés en portant à bout de bras un vélo d'une tonne, dans le dernier souffle de mon téléphone à la batterie épuisée. Bon chien, le téléphone rend son dernier souffle au dernier franchissement de portail infranchissable. J'arrive au Kyriad à 19:00 précises (la limite imposée et acceptée aux Andelys), sous une tempête de ciel bleu, comme d'habitude. Il n'y avait en fait aucune urgence: le Kyriad est presque vide. Après la douche, au moment de sortir dîner, des trombes d'eau fusillent toute idée de dîner au resto. Toutefois ... Il y a depuis Meulan, dans ma sacoche, un taboulé orphelin. Ça fera le dîner. Après l'heure du dîner, dès qu'il est bien clair qu'il est trop tard pour aller au resto, la pluie cesse.

Avec tout ça... 105 km au compteur pour la journée; quand-même.

### Lundi 17. Louviers - Caudebec en Caux

Nœud d'autoroutes. Il faut trouver une route qui va à Louviers sans être une autoroute. Google trouve (mais ... que faisons-nous avant Google ?). Quatre kilomètres plus loin, à Louviers, je retrouve la trace, qui attaque LA côte du parcours: une côte terrible. Dans son compte-rendu de 2012, Thierry n'en dit qu'un mot, pour dire que c'est presque plat. C'est fou ce que le relief peut changer en 6 ans.

Ensuite, longue traversée de nulle part jusqu'à Gros Moulu, face au vent d'ouest qui n'a pas oublié de se lever ce matin.

A Gros Moulu, à droite vers le pointage de Bourg-Achard, très haut au-dessus de la Seine, rive gauche. C'est le jour du marché. Masque obligatoire. Sieste aussi.

Sieste faite, sauf à prendre les bacs, il n'y a pas de choix d'itinéraire. Il faut partager une grande route avec camions et voitures. Ce n'est que 4 km avant le pont de Brotonne qu'on peut prendre une petite route parallèle à la grande. Ce pont n'est pas moderne: pas de pistes cyclables. Alors, pour laisser passer les vélos, la voie de droite toute entière leur est réservée (ainsi qu'aux tracteurs agricoles). Ce n'est pas du tout rassurant: on roule, tout seul, sur une voie bien trop large, à 6 km/h sur cette montée à 7%, doublé sans interruption par une file compacte de camions et voitures, rassemblés sur une file et voyant à leur droite une file résolument vide, avec juste, parfois, un rare vélo piochant dans la côte. Et s'il leur prenait l'envie de doubler par la droite ? Ce qui es curieux, quand-même, c'est qu'au cours du mille de l'an 2000, on était passés là après plus de 24 heures de vélo non-stop, et le pont de Brotonne était encore plat, à cette époque.



Sur le pont de Brotonne



Maintenant, c'est comme un grand compas posé sur les deux rives de la Seine, avec un angle de 7% (oui, c'est le sinus de l'angle avec l'horizontale). Seule explication plausible: les deux rives de la Seine se sont rapprochées, obligeant le compas à accroître son angle... Quant à Thierry en 2012, il a pris un bac... Peut-être !

Mais les bacs ne circulent pas aujourd'hui.

A Caudebec, le camping attend le chaland, face à la Seine et aux rares bateaux qui l'empruntent. Pas de resto à proximité, juste un snack.

### **Mardi 18. Caudebec en Caux - Le Havre**

Les bateaux qui passent font vibrer la Seine et le camping. Tout ça, la nuit, dans une brume fantomatique comme dans certains épisodes brumeux de Sherlock Holmes. Le matin, rosée et pas de petit dej. Voie verte le long de la Seine, ouvrant en 2020. Mais pas non plus de petit dej au village suivant, ni au suivant où le parcours fait une coupe, il faut donc abandonner la voie verte, à Norville, et monter sur le plateau. En haut, hôtel servant un petit dej. Il était temps !

Arrivé à Petit Couronne, la flèche quitte de nouveau la voie pour vélos tracée par les autorités et pique au plus profond du royaume des raffineries. ExxonMobil à droite avec son unité lubrifiants. Thierry décrit bien cette zone qui ne semble pas avoir changé en 8 ans (mais alors, il n'aurait pas pris le bac). La trace va ainsi récupérer ceux qui ont pris l'autre rive (et 15 km de plus) et rejoignent la rive droite en bac. Ce paysage industriel nous amène à Tancarville, où tout change. Finie la zone limoneuse plate propice aux constructions portuaires, on est au cap de Tancarville, avec son château, ses pentes et ses forêts. La route normale montant en serpentant à Tancarville haut est fermée pour travaux, même aux vélos. Mais la trace ACP, elle, est bien ouverte avec juste un sens interdit pour interdire le passage. Cette trace retenue par l'ACP ne s'embarrasse pas de lacets: elle file droit dans la pente jusqu'au cimetière du village haut, où on atteint bien un bon 15%. Je présume que Thierry a pris la route normale et non la trace ACP en 2012. On la voit à peine partir sur la gauche et rien ne vient suggérer qu'il ne faut pas prendre la route normale. Le traceur de parcours de l'ACP doit être un grand malade, ou c'est encore un coup réussi du mauvais génie caché dans le traceur automatique d'itinéraires d'Openrunner.



C'est là que je rencontre un quarteron de vaches qui me semblent être des immigrées clandestines.

Après, un brin de causette avec les vaches, c'est moche en haut, puis moche en bas, puis moche en remontant. Passé le panneau du Havre, une fois en haut de la monstrueuse côte qui nous hisse, à l'entrée du Havre, de 10 m à 150 m, on réalise que la ville sera en bas et non en haut et on redescend vers la gare ou vers le centre-ville un peu plus loin.

---

**Interrogé à leur sujet, Laurent m'a précisé: "Ces vaches sont des limousines élevées pour la viande, leur lait est réservé à leur veau". Ce serait donc bien des immigrées clandestines en Normandie**

---

La flèche est finie. Ce sera nuit à l'hôtel: pas de camping au Havre.

**Le mercredi 19**, ce sera, sous la pluie, un enfer de vallées profondément encastrées dans le plateau, du Havre à Fécamp, puis la voie verte salvatrice Fécamp - Cany Barville.

**Le jeudi 20**, ce sera un raid éclair du camping de Cany Barville sur St Valéry en Caux (et son BPF que je n'avais pas pointé lors du 1000 de l'an 2000) par la nationale sur le plateau, un retour par la crête de la falaise jusqu'à la centrale de Paluel et retour du village de Paluel à Cany Barville en remontant la rivière. De Cany Barville, avec de nouveau la tente et tout le barda empilé sur le vélo, remontée de la rivière jusqu'au plateau, puis de là jusqu'à la gare de Yvetot où passera bien un jour un train vers Paris St Lazare. La SNCF n'a pas acheté de conduite dans son traitement des cyclos. Dans un accès d'humanité, le contrôleur m'a dit que la SNCF faisait l'effort de ne pas chasser les cyclos surpris dans des TER avec des vélos chargés (car, c'est une nouveauté, un vélo est censé rouler déchargé). Ce train TER, de 15h30, n'a aucun emplacement vélo et, de plus, il traversera Poissy en trombe sans même s'y arrêter. De Saint Lazare, ce sera retour par Saint Nom la Bretèche en dépit des travaux sur les voies. Incompréhensible, la SNCF !

Jean-Pierre

## Sortie hôtel des abeilles

13 septembre 2020



Crevaision devant l'hôtel des abeilles

## Réunion Abeille cyclotourisme

14 septembre 2020

22 participants dans notre nouvelle salle à la maison de l'Europe à Rueil, assez spacieuse pour appliquer le protocole sanitaire en vigueur.

C'est notre première réunion depuis celle de mars.

La réunion d'octobre aura lieu également mais ce sera la dernière de l'année puisque ces activités n'ont ensuite été autorisées qu'en audio ou visioconférence.





## Vélofourchette du 17 Septembre 2020

Rdv : parking du zoo de thoiry repas aux Bréviaires Parcours inédit et très sympa, carte et gps pour retrouver quelquefois notre route un chemin bien ensablé pour rejoindre le rond-point du Planet, déjeuner au relais d'ange.

3 Abeilles découvrent une vélofourchette ; Elisabeth-Gérard Harou- Claude Muller

Temps très agréable



### Paris - Chantilly Le Crotoy

Samedi 19 septembre 2020

Voici ma première grande randonnée de l'année puisque les autres ont toutes été annulées à cause de la COVID-19.

Au réveil je vérifie la température et je constate qu'il fait étonnamment chaud pour la saison, avec 22°C. Je me passerai des manchettes.

J'arrive au stade de Colombes à 6h15, pour une ouverture de l'accueil à 6h30.

Il y a déjà un peu de monde mais pas trop. Joëlle me donne mon dossier à 6h45 et je peux partir rapidement. La queue est maintenant plus importante.

Il fait encore nuit mais les premiers kilomètres sont en ville nous n'avons pas de problème de visibilité.

Je pars avec trois cyclos du Crotoy, ils roulent à bonne allure mais à Montlignon je dois les laisser partir car mon beau vélo vintage me joue un vilain tour : la manivelle gauche s'est desserrée et bien que j'ai une clé à molette dans ma sacoche j'arrive à la resserrer mais pas assez fermement pour que ça tienne plus que quelques kilomètres.



J'apprécie le parcours avec de très petites routes interdites aux voitures mais mon souci de manivelle me préoccupe.

Je serai obligé de m'arrêter plusieurs fois jusqu'au premier contrôle à Chantilly dont une fois pour un arrêt photo devant le château.

A ce contrôle je trouve Philippe, l'organisateur qui a dans sa voiture une clé avec une douille de 14 pour resserrer fermement cette manivelle baladeuse. J'hésite à serrer trop fort mais ça tiendra jusqu'à l'arrivée.

Je repars et je trouve vite un groupe rapide, trop à mon goût et je songe à ne pas repartir avec eux du prochain ravitaillement à Bresles.



Le ravitaillement est organisé sous la halle moderne avec un parcours en sens unique pour que les participants ne se croisent pas.

Je m'arrête un instant pour regarder le bel ensemble que composent l'église et la mairie de Bresles installée dans l'ancien palais d'été des évêques comtes de Beauvais.



Ravitaillement à la halle de Bresles



Eglise et hôtel de ville de Bresles

Les cyclos rapides avaient dû prendre le départ à Chantilly, ils étaient en pleine forme mais ont abusé sur leur première étape et finalement ils resteront derrière je ne les reverrai qu'à Sommereux où ils arrivent quelques minutes après moi. Le ravitaillement à Sommereux est organisé à la commanderie des Templiers, avec un pré où nous pouvons manger autour de véhicules anciens. À côté mon vélo vintage paraît presque neuf.



Commanderie des Templiers de Sommereux



S'il fait doux le ciel est couvert par une fine couche de nuages. On verra très peu le soleil et par moment il tombera quelques gouttes éparses, pas de vraie pluie qui mouille mais par endroits je serai prudent dans des descentes avec quelques traces d'humidité.

En roulant assez vite je ne rencontrerai pas beaucoup de cyclos mais cela me permettra de profiter des paysages et des maisons et divers monuments dans les villages. En Picardie on trouve rapidement des maisons en briques et sur les églises on voit souvent



un mélange de pierres et de briques.

Après la dernière côte il ne reste plus que 50 kilomètres, faciles avec le vent qui nous aide bien.

A Noyelles sur mer le train de la Baie de Somme se prépare à emmener les touristes mais la locomotive à vapeur manœuvre avant le départ.



Le train de la Baie de Somme



Le Crotoy

Ensuite nous trouvons la piste cyclable et la digue qui amène piétons et cyclistes au centre du Crotoy.

Dernier ravitaillement, une bière bien méritée en terrasse et il sera temps de rentrer.

Voilà donc une belle randonnée avec une destination agréable et finalement pas trop loin de Paris.

Merci aux organisateurs d'avoir osé maintenir cette randonnée malgré les circonstances sanitaires et les risques de devoir annuler au dernier moment.



Rayons de soleil sur Le Crotoy et la baie de Somme à marée haute

## Encore un peu de liberté

11 octobre 2020



La deuxième vague commence à bien monter, il faut en profiter !

## Sur le parcours du toboggan meudonnais

18 octobre 2020

Cette randonnée aurait dû être organisée ce dimanche, mais les manifestations sportives sont redevenues interdites, alors en sortie club, limitée à 6 personnes.



Encore un tour de GPS, nous voici à faire du tout chemin, à moins que ce soit un passage gravel !





## Week-end Moret-sur-Loing – 26 & 27 septembre 2020

Organisation Monique & Christian



J'ai mis en place, au siècle dernier, l'idée d'un compte-rendu afin que les bons moments passés dans les sorties du club perdurent dans nos mémoires. Pour ce faire nul besoin de talent d'écrivain mais simplement de la sincérité.

Cet automne, je me suis mise en retraite de cet exercice avec la ferme intention de ne plus m'y coller... mais j'ai participé à la sortie en Seine et Marne où nous avons eu le plaisir d'assister à la naissance d'un grand talent d'organisation et d'improvisation par nos GO (gentils organisateurs). Ne pas relater toutes les péripéties qu'ils ont subies et, malgré celles-ci, aboutir à la pleine réussite de week-end, serait inconvenant.

En septembre 2019, ceux-ci nous proposent un petit séjour à Moret avec visites, marche et vélo. Les inscriptions sont prises et les arrhes versées. Mais en mars dernier un virus aux yeux bridés nous contraint au confinement. Heureusement le projet n'est pas annulé mais reporté en septembre.

Donc, le 7 septembre dernier les participants reçoivent un mail récapitulatif des grandes lignes de l'organisation : la liste des inscrits en détaillant ceux qui arrivent le vendredi soir, le nom et l'adresse de l'hôtel et des restaurants avec leurs menus, les liens 'Openrunner' pour les parcours, le coin pique-nique du samedi midi et tous les horaires, cela s'annonce bien !

Le 20 septembre, nouveau message et mauvaises nouvelles : l'hôtel prévu est fermé pour malversations financières et le mauvais temps est annoncé. Le projet est maintenu et nos GO nous trouvent un hôtel pouvant nous accueillir, il est vrai qu'un F1 c'est du dépannage mais il a le mérite d'exister, et le pique-nique est remplacé par un déjeuner au restaurant qui nous accueillera le samedi soir également : c'est parfait et les participants confirment leur venue.

Le 21 septembre, les GO nous précisent qu'un local sera mis à disposition au F1 pour nos vélos, par contre les petits déjeuners ne pourront pas être pris collectivement.

Le 23 septembre, nouvelles informations : le dîner du vendredi soir est prévu à La Palette et le petit-déjeuner du samedi matin sera pris dans la maison des Arts, ex. maison Raccolet, à 9 heures, tout cela à Moret.

Dernier mail le 24 septembre, sur lequel nous pouvons lire de ne pas oublier nos masques pour nous protéger du méchant virus, tous les renseignements pour notre venue au F1 et un tableau mentionnant les montants à rembourser aux GO pour les nuits au F1 et notre quote-part sur l'acompte versé au 1<sup>er</sup> hôtel et qui ne sera certainement jamais récupéré.

Vendredi 25 septembre, début du week-end. Nous arrivons à l'hôtel F1 dans la soirée. Nous retrouvons les autres participants et nos GO. Nous pensions les trouver un peu stressés mais ils sont tout sourire et ils ont réorganisé, dans l'après-midi, la journée du dimanche car la météo ne s'annonce guère propice à la pratique du cyclotourisme. Nous nous groupons dans les voitures pour nous rendre au restaurant où le dîner est fort bon.

Samedi matin, les derniers participants arrivent et nous partons en ville pour petit-déjeuner dans la maison Raccolet datant du 19<sup>e</sup> siècle et transformée en 1925 par son propriétaire, sculpteur de métier. Il y ajouta des façades néo-gothiques en bois sculpté et des sculptures corporatives et humoristiques ce qui lui confèrent un style médiéval.

Nous commençons ensuite notre visite de la cité avec notre guide : J'en fais un résumé et je suggère, aux personnes qui ne connaissent pas, d'aller passer un moment dans la vieille ville fortifiée, ancienne place forte et résidence royale avant d'être supplantée par Fontainebleau. Blottie entre la porte de Bourgogne et la porte de Samois (ou de Paris) nous pouvons admirer l'église Notre-Dame avec ses vitraux et son orgue magnifiques, une des plus vieilles confiseries de France où fut créé le sucre d'orge, le donjon, la maison de Sisley, la façade exubérante de la maison François 1<sup>er</sup>. Pour cette dernière, son histoire est assez

originale ainsi que celle de l'abbesse noire et autres.

En fin de matinée nous déjeunons au restaurant ' La Porte de Bourgogne', bon accueil, bonne adresse et après un repas copieux Gérard et Odile nous offrent des macarons ' maison ', délicieux ! après quelques questions, nous apprenons que Nicole fait la crème et Gérard les coques. Il nous avoue que la réussite de celles-ci tient à la température, pas celle du pâtissier, mais des différents ingrédients, je crois qu'il faut également du talent.

' J'ai bien mangé, j'ai bien bu, j'ai la peau du ventre bien tendue '... mais le pont sur le Loing, départ de notre randonnée pédestre, ne va pas s'écrouler, il en a vu d'autres. Sur le quai, des laveuses font le spectacle avec leurs planches à linge, leurs battoirs et leurs cordes tirées manuellement au-dessus de la rivière où les petits vêtements séchent. Oh, j'ai oublié de vous dire que c'est la journée ' 1900 ' fête chaque année : dans la ville, les commerçants en tenue d'époque, la musique, les traditions font revivre cette époque, il y a même un monsieur juché sur un grand bis et dont les moustaches sont en osmose avec son guidon.

12 km sont prévus ' les chemins de Sisley ' : ce peintre 'impressionniste ' a vécu 20 ans à Moret et y est décédé, dans la misère. Ses parents, vivant à Paris, l'envoient à 17 ans à Londres pour y faire des études commerciales, mais celui-ci découvre les peintures de Constable et Turner. De retour à Paris il obtient l'autorisation de ses parents de se consacrer à la peinture pour notre plus grand plaisir. Notre parcours va être jalonné de tableaux des jolis coins peints par l'artiste. Il fait beau. Nous longeons le canal du Loing, réalisé à la demande du duc d'Orléans, pour assurer la jonction avec la Seine et approvisionner Paris. A une époque, il fut en concurrence avec Conflans Sainte Honorine et j'invite Gérard, qui a passé son enfance sur ses berges, à nous en parler. Nous terminons notre randonnée par une visite au cimetière où reposent Sisley et sa femme. Sa tombe, au pied d'un sapin, est une pierre en grès de la forêt de Fontainebleau.

Une halte au bord du Loing avant d'aller dîner pour déguster un apéritif offert gentiment par Claude qui se demande si ce n'est pas trop car il y en a un également prévu au restaurant : mais il en faut plus pour effrayer l'Abeille !!!

Bon dîner et conversations animées quant à la sortie du lendemain. Claude nous défie en prétendant que rien n'arrête un vrai cyclo ...Retour à l'hôtel à pieds pour quelques courageux (1,8 km) histoire de digérer car cela fait le 3ème restaurant en 24 heures.

Dimanche, malheureusement, les prévisions météorologiques s'avèrent exactes : pluie, vent et fraîcheur. Claude n'est pas en tenue de vélo : la nuit porte conseil. Le petit-déjeuner est pris en terrasse avec une boisson chaude agrémentée d'une brioche faite par Gérard, il est fort agréable d'avoir un pâtissier dans le groupe.

Jean-Pierre et Joëlle nous quittent pour raisons familiales, Christian et Jean-Eric vont visiter un musée archéologique à Nemours, Gérard et Odile vont faire un petit tour en voiture et les autres vont à Château-Landon pour une belle randonnée pédestre, dirigée par Monique qui obtient ainsi son diplôme de guide. Nous nous retrouvons tous ' Au Cheval Blanc' pour déjeuner : excellent, et très bon rapport qualité-prix, dommage qu'il soit trop loin de chez nous car il pourrait faire partie des bonnes adresses 'vélo-fourchette '.

Visite du château de Nemours l'après-midi. Forteresse du XII<sup>e</sup> siècle, bien cachée en centre-ville. Elle a échappé au démantèlement grâce à la relation privilégiée des seigneurs de Nemours avec la royauté.

C'est par cette visite que se termine ce beau week-end plein d'imprévus et avec une météo capricieuse. L'organisation a été menée de mains de maîtres par Monique et Christian, qui ont su faire preuves de bonnes initiatives s'adaptant au fur et mesure des difficultés rencontrées tout en gardant sourire et patience : pour une première organisation CHAPEAU LES ARTISTES ET UN GRAND MERCI .

Annick



Ce week-end, initialement programmé les 21 et 22 mars, a dû être reporté en raison du confinement.



Monique et Christian ont dû alors faire face à plusieurs difficultés car outre les désistements liés au report de la date, ils ont appris le 18 septembre que l'hôtelier, qui avait encaissé le chèque remis pour la réservation, ne pouvait plus nous recevoir ; étant en état de cessation de paiement. L'hôtel est fermé définitivement. On aurait compris qu'ils renoncent mais grâce à leur pugnacité le week-end a pu être maintenu et ce sera le seul qui aura lieu cette année.

S'agissant d'une pédi-cyclette, il était prévu marche le samedi et vélo le dimanche mais, après le Covid, le temps s'en est mêlé.

### Vendredi 25 Septembre

11 des 14 Abeilles participant au week-end arrivent le vendredi soir. Notre nouveau point de chute, le Formule 1, qui constitue la seule possibilité d'hébergement, est situé à 2 km du centre-ville.

Certes les conditions de confort ne seront pas celles de l'hôtel de la Terrasse, situé au centre du village et en bordure du Loing, mais il y fait chaud et nos vélos sont à l'abri et même confortablement installés dans une chambre, ce qui comme chacun sait est primordial pour un cyclo.

Pour ce soir nos organisateurs ont négocié au restaurant gastronomique La Palette : un très bon dîner.



À la Palette

Durant le repas, les conversations s'animent autour de la météo. Si, en début de semaine il était prévu la pluie samedi et un temps sec dimanche, les prévisions ont changé.

Toutes les chaînes météo sont d'accord: il ne pleuvra pas samedi mais pour dimanche il est prévu, suivant l'expression consacrée, 100% de risque de pluies quasi-diluviennes avec un vent tempêteux. Or, il n'est pas possible d'invertir le programme compte tenu de la réservation le samedi matin de la visite guidée de Moret sur Loing. Mais Monique et Christian, qui sont arrivés plus tôt, se sont démenés et ils ont pu trouver des solutions de replis.

### Samedi 26 Septembre

Odile, Gérard et Claude nous ont rejoint et nous partons à pieds pour prendre notre petit déjeuner en ville, avant la visite guidée retenue à l'office de Tourisme.

Le petit dej au Formule 1 se prenant dans les chambres à cause de la Covid, nos GO l'ont organisé au centre de Moret sur Loing dans la maison des arts, une **maison à colombages** style XVI<sup>e</sup> construite par un menuisier au début du XX<sup>e</sup>.

Comme annoncé par la météo, le soleil est présent mais le froid est assez vif compte tenu d'un vent persistant qui nous accompagnera toute la journée.

C'est Marie qui nous fait découvrir ce joli village qui fut au Moyen-Age une importante place forte car il constituait la limite extrême du royaume de France des premiers capétiens. Il subsiste de cette époque les 2 portes fortifiées, le donjon et l'église **Notre Dame** dotée d'un buffet d'orgue exceptionnel. Nous admirons aussi la magnifique façade d'une maison renaissance italienne qui a pu être sauvée de la destruction, le joli pont sur le Loing avec ses moulins...



Église Notre Dame



Maison à colombages

Nous apprenons pêle-mêle et dans le désordre:

- Que Sisley, qui vécut les 20 dernières années de sa vie à Moret, y peignit près de 400 toiles consacrées exclusivement aux paysages ;
- Que la reine Marie Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV aurait donné naissance à une enfant à la peau noire et si certains ont expliqué cela par un malencontreux croisement des comètes, les mauvaises langues de l'époque ont pensé à une relation de cause à effet avec la présence près de la reine d'un page africain. On ne nous a pas dit ce qu'était devenu le page mais la petite fille qui, officiellement, n'avait pas vécu a été exfiltrée dans le couvent de Moret sur Loing pour y être élevée et prendre le voile. Et c'est sûrement vrai puisque Marie nous a montré le portrait de cette religieuse;
- Que la recette du sucre d'orge a été inventée par lesdites religieuses de Moret sur Loing il y a plus de 3 siècles ;
- Que Napoléon aurait passé une nuit à Moret sur Loing lors de son retour de l'île d'Elbe.

Nous ne savons pas s'il a goûté aux sucres d'orge mais pour nous, ce ne sera pas possible car il est temps de rejoindre le restaurant les Portes de Bourgogne où nous attend un très bon déjeuner et, cerise sur le gâteau, Gérard nous offre de succulents macarons qu'ils ont confectionnés avec Odile. Elle n'est pas belle la vie?

Le programme de cet après-midi est ambitieux: marche de plus de 12 km en bord du Loing et de la Seine sur les traces de Sisley avec retour par la forêt de Fontainebleau.



**Grand bi**

Nous commençons par la visite d'un petit musée très intéressant consacré au vélo avec l'exposition de vélos pour certains très anciens et même de draisienne.

Nous poursuivons notre marche-promenade à la découverte des paysages immortalisés par les tableaux de Sisley grâce à Monique qui nous guide dans l'approche de la peinture impressionniste.

Nous arrivons au confluent de la Seine et du Loing à St Mammès qui a été en concurrence avec Conflans-Ste-Honorine comme capitale de la batellerie. Gérard qui a vécu dans sa jeunesse sur une péniche nous donne plein d'explications intéressantes.



**Tombe de Sisley**

Le ciel est lumineux ; la promenade en bord d'eau très agréable.

Le retour par la forêt de Fontainebleau nous permet d'apprécier les premières teintes d'automne des fougères et celles des bruyères.

Arrivés à Moret sur Loing, nous nous arrêtons au cimetière sur la **tombe de Sisley**, surprenante pierre tombale en forme de petit mégalithe couchée. Peut-être est-ce le manque d'argent qui explique ce choix ?

Nous retrouvons au bord du Loing Brigitte, Odile, Gérard et Claude qui avaient réduit le kilométrage, pour un sympathique apéritif offert par Claude. Merci Claude.

Retour au restaurant les Portes de Bourgognes.

Le dîner avec confit est très copieux et nous déclinons l'offre de Gérard de faire un sort aux derniers macarons.

Les plus courageux décident de rentrer à l'hôtel à pieds. Ils arriveront avant la pluie.

Briefing pour la journée de dimanche:

Compte tenu du temps prévu et sauf miracle improbable il est décidé à l'unanimité, de renoncer à la balade en vélo.



Monique et Christian proposent soit une marche à Château-Landon (BPF de Seine et Marne), ville où nous devons déjeuner, soit la visite du musée archéologique de Nemours.

### **Dimanche 27 Septembre**

Les prévisions météo ne se sont pas trompées.

Le temps est tempétueux : la pluie et surtout les fortes rafales de vent rendent très dangereuse la sortie en vélo initialement prévue.

Joëlle, Brigitte et Jean-Pierre nous quittent après le **petit déjeuner pris à l'hôtel**. Nous faisons un sort aux derniers macarons et dégustons une très bonne brioche faite par Odile et Gérard. Décidément, quel talent !

Les 11 "irréductibles" se dispersent.





Cette rando de 8 km correspond au parcours balisé en vert mais nous perdrons le fil d'Ariane au retour ce qui réduira un peu le kilométrage. La promenade le long du Fusain bordé de lavoirs, au pied des remparts est agréable et offre de belles vues sur la ville ancienne. La pluie a progressivement cessé mais le vent ne faiblira pas.



Le déjeuner au Cheval Blanc est encore un grand moment : le repas est très bon, particulièrement la joue de bœuf - n'est-ce pas Annick? - et l'ambiance comme toujours conviviale.

C'est dommage, mais nous devons partir rapidement car nos organisateurs ont prévu pour cet après-midi une visite guidée du château de Nemours programmée à 15 h.

Jean-Eric et Claude nous quittent à leur tour.

Nous nous retrouvons à Nemours une dernière fois au bord du Loing puisque le château a été construit sur sa rive gauche.

La jeune guide nous donne toutes les explications sur la construction de ce château édifié au 12<sup>ème</sup> siècle, remanié au 15<sup>ème</sup> qui servit successivement de garnison, de demeure seigneuriale et de prison. Les conditions d'incarcération étaient particulièrement pénibles pour les femmes car les cachots qui leur étaient réservés ne comportaient aucune ouverture sur l'extérieur.

A l'intérieur nous traversons une vaste salle pour atteindre le 1er étage dans lequel a été construit un petit oratoire dans l'une des tours. D'après notre guide c'est le seul de ce type qui existerait en France.

Et voilà le week-end touche à sa fin.



Monique et Christian nous proposent un rafraîchissement mais nous déclinons leur offre car le retour vers l'ouest parisien risque d'être difficile.

Bravo et un grand MERCI à vous deux pour ce week-end qui a été très compliqué à organiser.

Les restos, les randos, les visites, tout était parfait.

Je pense pouvoir vous dire que nous sommes tous très contents et que nous garderons un très bon souvenir.

Anne-Marie

## Etat d'alerte maximum puis confinement bis

Ensuite la pandémie reprenant vigueur les départements ont été classés en trois zones :

- Zone verte
- Zone d'alerte
- Zone d'alerte maximale

Les Hauts de Seine ont rapidement été en zone d'alerte maximale avec peu d'activité autorisée. Les Yvelines ont pu rester quelques semaines en zone d'alerte, avec un peu plus d'activité.

Mais le 30 octobre le confinement a été remis en place pour toute la France, pour en principe jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre.

Les commerces ont eu le droit de rouvrir à partir du 28 novembre et nous avons pu pratiquer en individuel avec une autorisation de 3 heures par jour et un rayon de 20 km autour de chez soi.

Les communications autour de ces restrictions sont rappelées dans les pages suivantes.

## Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 15 octobre 2020



### FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME - INFORMATION COVID-19 (15 octobre 2020)

La reprise active de la circulation du virus a contraint le gouvernement à prendre un certain nombre de restrictions supplémentaires au sein des territoires les plus touchés. Les annonces du 23 septembre 2020 faites par le Ministre de la santé et l'allocation du 14 octobre du Président de la République, doivent être prises en compte dans l'organisation des activités de la Fédération Française de cyclotourisme. L'objectif n'est pas d'interdire la pratique du cyclotourisme mais de mieux accompagner les licenciés, les clubs, les CoDeps et les CoRegs afin que la vie sportive et associative puisse continuer en se protégeant et en protégeant les autres.

Il est identifié trois zones selon l'importance de la circulation du virus ; celles-ci déterminent les mesures applicables. Des mesures spécifiques supplémentaires peuvent être prises par les préfets et revues tous les 15 jours en fonction de l'évolution de la situation au sein des territoires. Suites aux remarques et aux questions que nous recevons depuis le début de la pandémie, il est important de rappeler les principes suivants :

- **Les mesures générales** sont définies par décret elles s'imposent à tous les citoyens (gestes barrières, distanciation, rassemblement, port du masque...),
- Ces mesures générales **font l'objet de dérogations particulières prévues dans le même décret pour la pratique des activités physiques** :
  - o Dérogation aux rassemblements limités à 10 personnes dans les espaces publics ouverts pour les activités organisées par le club, qui est reconnu comme un EAPS
  - o Dérogation aux 2m de distanciation selon la nature de l'activité
  - o Dérogation au port du masque durant la pratique sportive
- L'instauration des trois niveaux de zones d'alertes depuis le 23 septembre imposent des **restrictions supplémentaires qui sont prononcées par le préfet** de département selon la zone de circulation du virus, dans laquelle se trouve le territoire. Il est donc **fortement recommandé de prendre contact avec la préfecture si vous souhaitez organiser une randonnée ou bien l'assemblée générale de votre structure dès lors où les seuils de rassemblement seraient dépassés** ;
- Les préconisations sanitaires de la Fédération qui déterminent des processus qui respectent les recommandations et instructions de l'Etat, dont celles du Ministère des sports

Le tableau ci-dessous est **un outil qui doit vous permettre d'identifier rapidement le cadre d'organisation de vos activités**. Celui-ci est complété par **3 fiches de préconisations sanitaires** établies par la Fédération en lien avec les recommandations du ministère en charge des sports. Les dispositions ci-dessous s'appliquent aux personnes en situation de handicap sans restrictions supplémentaires.

- Fiche 1 : Covid-19 et organisation de la pratique
- Fiche 2 : Covid-19 et organisation de randonnées
- Fiche 3 : Covid-19 et vie des structures (réunions et AG)

Au-delà des contraintes, entretenir la vie et l'activité au sein de nos clubs est indispensable, tout en faisant preuve de bon sens, qui aujourd'hui est le seul remède en complément des gestes barrières pour éviter la circulation de la Covid-19.

Prenez soin de vous !

15 octobre 2020



Mesures d'ordre générale	Application à la pratique sportive et au cyclotourisme
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret 2020-860 du 10 juillet 2020 Art 1 – 2 -3</li> <li>- Annexe 2 dudit décret (liste de circulation active du virus)</li> <li>- Ordonnance 2020-821 du 25 mars 2020</li> <li>- Décret 2020-925 du 29 juillet 2020</li> <li>- Recommandations et avis du haut-conseil à la santé publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures SPORTS : Chapitre 4 : Sport - articles 42 à 44 du décret n°2020-860</li> <li>- Guide d'accompagnement de la rentrée sportive au 19 septembre – Ministère délégué aux sports</li> <li>- Protocole des activités fédérales mis à jour le 15 octobre (Fiches)</li> </ul>
Territoires zones vertes	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestes barrières</li> <li>• Port du masque obligatoire lieu public clos</li> <li>• Distanciation sociale 1m</li> <li>• Distanciation entre les personnes de 2m lors d'activité physique</li> <li>• Limitation à 10 personnes pour tout rassemblement dans l'espace public</li> </ul>	<p><b>Pratique organisée par le club : AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pratique du vélo autorisé en club (Jeunes et adultes)</li> <li>▪ Pas de limitation à 10 sur la voie publique (Art3 III 3<sup>ème</sup>) Maximum recommandé par la fédération 20 personnes adultes par groupe. Pour les mineurs respect de la réglementation fédérale (12mineurs)</li> <li>▪ Pas de port du masque en roulant – port du masque lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route</li> <li>▪ Par nature la distance de 2m entre chaque personne sur un vélo est respectée dans la pratique dite « normale »</li> <li>▪ Respect du protocole sanitaire fédéral</li> <li>▪ Intervention autorisées dans le cadre scolaire</li> <li>▪ Activités vélo (ER) pour mineurs au sein des gymnases autorisées (sauf fermeture par les maires)</li> </ul> <p><b>Organisation de randonnée : AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elle reste cependant à l'appréciation du préfet selon le nombre de participants attendus lors de la déclaration administrative de la manifestation.</li> <li>▪ En cas de buvette et restauration, respect du protocole sanitaire café et restaurants</li> <li>▪ Port du masque obligatoire pour les personnes non pratiquantes présentes sur l'organisation</li> <li>▪ Respect de la distanciation physique de 1m entre les personnes (en dehors de la pratique)</li> <li>▪ Respect du protocole sanitaire fédéral</li> </ul> <p><b>Réunion et AG des structures : AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Port du masque obligatoire – distanciation physique 1m soit une place sur deux</li> <li>▪ Désinfection des surfaces</li> <li>▪ Aération régulière de la salle</li> <li>▪ Respect du protocole cafés – restaurants en cas de buvette ou restauration</li> </ul>

15 octobre 2020

	<p><b>Formation : AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation en présentielle autorisée</li> <li>▪ Port du masque obligatoire, en dehors de la pratique du vélo</li> <li>▪ Le nombre est fonction de la capacité de la salle à respecter la distanciation sociale de 1m soit une place sur deux</li> <li>▪ En cas d'hébergement et de restauration : respect des consignes des établissements</li> </ul>
--	---

**Zone d'alerte : Taux d'incidence > à 50 cas pour 100 000 habitants**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restrictions précédentes +</li> <li>• Rassemblements privés (mariages, associations etc...) limité à 30 personnes</li> <li>• Préfet en capacité de prendre des mesures complémentaires selon la situation sanitaire</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ETRE ATTENTIF AUX INFORMATIONS PREFECTORALES DELIVREES PAR LA CELLULE COVID</b></p>	<p><b>Pratique organisée par le club : AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pratique du vélo autorisé en club (jeunes et adultes)</li> <li>▪ Pas de limitation à 10 sur la voie publique (Art3 III 3<sup>ème</sup>) Maximum recommandé par la fédération 20 personnes adultes par groupe. Pour les mineurs respect de la réglementation fédérale (12mineurs)</li> <li>▪ Pas de port du masque en roulant – port du masque lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route</li> <li>▪ Par nature la distance de 2m entre chaque personne sur un vélo est respectée dans la pratique dite « normale »</li> <li>▪ Respect du protocole sanitaire fédéral</li> <li>▪ Intervention autorisées dans le cadre scolaire</li> <li>▪ Activités vélo (ER) pour mineurs au sein des gymnases autorisées (sauf fermeture par les maires)</li> </ul> <p><b>Organisation de randonnée : AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elle reste cependant à l'appréciation du préfet selon le nombre de participants attendus lors de la déclaration administrative de la manifestation.</li> <li>▪ En cas de buvette et restauration, respect du protocole sanitaire café et restaurants</li> <li>▪ Port du masque obligatoire pour les personnes non pratiquantes présentes sur l'organisation</li> <li>▪ Respect de la distanciation physique de 1m entre les personnes (en dehors de la pratique)</li> <li>▪ Respect du protocole sanitaire fédéral</li> </ul>
---	---

15 octobre 2020

	<p><u>Réunion et AG des structures</u> : <b>AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions structures autorisées dans la limite de 30 personnes, dûment convoquées</li> <li>▪ AG plus de 30 personnes voir avec la préfecture</li> <li>▪ Port du masque – distanciation physique 1 m soit une place sur deux- gel</li> <li>▪ Aération de la salle régulièrement</li> <li>▪ Désinfection des surfaces</li> <li>▪ Respect du protocole cafés – restaurants en cas de buvette ou restauration</li> </ul> <p><u>Formation</u> : <b>AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation en présentielle autorisée</li> <li>▪ Port du masque obligatoire, en dehors de la pratique du vélo</li> <li>▪ Le nombre, limité à 30 y compris les formateurs, est fonction de la capacité de la salle à respecter la distanciation sociale une place sur deux</li> <li>▪ Port du masque – distanciation – Gel</li> <li>▪ Désinfection tables et chaises et tout autre matériel utilisé</li> <li>▪ Aération de la salle régulièrement</li> <li>▪ Restauration respect du protocole restauration – Cafés – bar</li> </ul>
--	--

15 octobre 2020

<b>Zone d'alerte renforcée : Taux d'incidence &gt; à 150 et Taux d'incidence personnes âgées &gt; à 50</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restrictions précédentes +</li> <li>• Jauge des événements publics ramenée à 1000 personnes</li> <li>• Interdiction des événements festifs</li> <li>• Interdiction stricte de rassemblement de plus de 10 personnes dans les espaces publics</li> <li>• Fermeture des bars et restaurants à 22h</li> <li>• Fermeture des salles des fêtes et salles polyvalentes pour les activités festives et associatives</li> <li>• Fermetures des salles de sport et gymnase</li> </ul> <p style="text-align: center; background-color: yellow;"><b>PRENDRE CONTACT AVEC LA CELLULE COVID DE LA PREFECTURE POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES RESTRICTIONS PREFECTORALES SUPPLEMENTAIRES</b></p>	<p><u>Pratique organisée par le club</u> : <b>AUTORISEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pratique du vélo autorisé en club (Jeunes et adultes)</li> <li>▪ Limitation à 10 par groupe dans les espaces publics</li> <li>▪ Pour les mineurs 8 jeunes et 2 encadrants</li> <li>▪ Pas de port du masque en roulant – port du masque lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route</li> <li>▪ Par nature la distance de 2m entre chaque personne sur un vélo est respectée dans la pratique dite « normale »</li> <li>▪ Respect du protocole sanitaire fédéral</li> <li>▪ Intervention autorisées dans le cadre scolaire</li> <li>▪ Activités vélo (ER) pour mineurs au sein des gymnases autorisées (sauf fermeture par les maires)</li> </ul> <p><u>Organisation de randonnée</u> : <b>POSSIBLE avec l'accord de la préfecture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre l'attache de la préfecture</li> <li>▪ Restrictions et mesures préfectorales strictes</li> <li>▪ Respect du protocole fédéral</li> </ul> <p><u>Réunion et AG des structures</u> : <b>FORMAT DEMATERIALISEE fortement Recommandé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AG : <b>Présentiel possible</b>, solliciter une autorisation préfectorale</li> <li>▪ Réunion structures : présentiel limité à 10 personnes</li> <li>▪ Port du masque – Gel</li> <li>▪ Distanciation sociale de 1m soit une place sur deux</li> <li>▪ Désinfection tables et chaises et tout autre matériel utilisé</li> <li>▪ Aération de la salle régulièrement</li> <li>▪ Restauration respect du protocole spécifique aux zones d'alerte maximale</li> </ul> <p><u>Formation</u> : <b>FORMAT DEMATERIALISEE fortement Recommandé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation à distance</li> <li>▪ En présentiel 10 personnes max y compris les formateurs</li> <li>▪ Port du masque obligatoire, en dehors de la pratique du vélo</li> <li>▪ Distanciation sociale de 1m soit une place sur deux</li> <li>▪ Désinfection tables et chaises et tout autre matériel utilisé</li> <li>▪ Aération de la salle régulièrement</li> <li>▪ Restauration respect du protocole spécifique aux zones d'alertes renforcées</li> </ul>

15 octobre 2020



**Zone d'alerte maximale :**  
**Taux d'incidence > à 250**  
**Taux d'incidence personnes âgées > 100**  
**Nombre de lit en réanimation, occupation Covid > 30%**

- Restrictions précédentes +
- Fermetures des bars et restaurants
- Fermetures de tous les établissements recevant du public sauf s'il existe un protocole strict.

**RESPECT STRICT DES PRESCRIPTIONS PREFERORALES**

**PRENDRE CONTACT AVEC LES SERVICES DE LA PREFECTURE EN CAS D'ORGANISATION QUI SORT DE LA NORME IMPOSEE**

**ATTENTION AU COUVRE FEUX DE 21H à 6H DANS CERTAINES REGIONS ET METROPOLES**

**Pratique organisée par les clubs : AUTORISEE sauf restriction préfectorale**

- Pratique du vélo autorisé en club (jeunes et adultes)
- Limitation à 10 par groupe dans les espaces publics
- Pour les mineurs 8 jeunes et 2 encadrants
- Pas de port du masque en roulant – port du masque lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route
- Par nature la distance de 2m entre chaque personne sur un vélo est respectée dans la pratique dite « normale »
- Respect du protocole sanitaire fédéral
- Intervention autorisées dans le cadre scolaire
- Activités vélo (ER) pour mineurs au sein des gymnases autorisées (sauf fermeture par les maires)

**Organisation de randonnée : POSSIBLE avec autorisation du préfet**

- Prendre l'attache de la préfecture
- Restrictions et mesures préfectorales strictes
- Respect du protocole fédéral

**Réunion et AG des structures : INTERDITE SAUF FORMAT DEMATERIALISE**

- Réunion à Distance : téléphone ou visio
- AG Présentielle interdite sauf autorisation exceptionnelle du préfet

**Formation : INTERDITE SAUF FORMAT DEMATERIALISE**

- Formation à distance
- Visio conférence

15 octobre 2020

## Confinement bis, mais connecté

Pendant cette période la pratique du vélo, comme activité physique sur la voie publique ne pouvant se faire uniquement dans un rayon de 1 km autour de son domicile et durant seulement une heure, avec une attestation dérogatoire de déplacement

Elle ne pouvait se faire que de façon individuelle et non en groupe constitué, alors pour rouler avec les copains tout en restant chacun chez soi il y a maintenant les home trainers connectés.

Alain et Patrice ont investi dans ce type de matériel et donc fait des randonnées ensemble virtuellement. Il leur manque tout de même le maillot du club !



## Message d'Isabelle Gautheron DTN de la Fédération française de cyclotourisme du 22 octobre 2020

De : [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

Envoyé le : jeudi 22 octobre 2020 13:01

Objet : Mesures covid-19

### Destinataires :

- **Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme, merci de diffuser à l'ensemble de vos clubs**
- **Délégué(e)s Sécurité/Commission Sécurité**
- **Délégué(e)s régionaux Jeunes/Commission Jeunes**
- **Délégué(e)s Formation/Commission Formation**
- **Comité directeur fédéral**
- **Siège fédéral/ETN**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Nous connaissons depuis quelques semaines une résurgence de la Covid-19 sur l'ensemble du territoire national. Même si le gouvernement ne souhaite pas un re-confinement total, il a pris des mesures de restrictions de certaines activités économiques et de loisirs. Nos activités fédérales en seront, soit directement soit indirectement impactées.

Dans l'ensemble, les pratiques régulières au sein de nos structures pourront être organisées, avec bien entendu, le respect d'un certain nombre de points dont les gestes barrières. Depuis septembre des randonnées ont pu se tenir, avec un protocole sanitaire imposé par la préfecture. Les formations fédérales sont fortement perturbées, nous travaillons activement afin de proposer des solutions pour que les stagiaires en cours ne soient pas pénalisés. Enfin, l'organisation de réunions et les assemblées générales de nos structures sont un véritable parcours du combattant, la tenue et les conditions diffèrent selon les zones de circulation du virus, mais aussi selon restrictions supplémentaires des préfectures.

Le 15 octobre des informations vous ont été envoyées sur l'organisation de vos activités. A ce jour, suite à l'ambiguïté entre le décret du 16 octobre qui limite à 6 les rassemblements sur la voie publique et le communiqué de presse du Ministère en charge des sports, nous ne sommes pas en mesure de vous garantir que la limitation que nous préconisons soit la bonne pour les sorties organisées par vos clubs. Nous avons interrogé le ministère, une réponse devrait être apportée en fin de semaine ou début de semaine prochaine. La vie des clubs c'est de rouler ensemble et nous défendons la valeur de convivialité du cyclotourisme. Cependant, je vous rappelle que nous sommes depuis le 17 octobre en URGENCE SANITAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE. Cela veut dire que l'Etat et les préfets peuvent prendre toutes les restrictions pour garantir la sécurité sanitaire de la population, et nous nous devons de respecter les textes réglementaires.

N'oubliez pas d'adopter les bons comportements pour ralentir la circulation du virus, mais surtout de protéger nos amis et nos familles cyclotouristes.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Cordialement,



**Isabelle Gautheron**  
Directrice technique nationale

+ 33 (0)1 56 20 88 90

[i.gautheron@ffvelo.fr](mailto:i.gautheron@ffvelo.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

[www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)





## COMMUNIQUE DE PRESSE

### APPLICATION DES DECISIONS SANITAIRES POUR LE SPORT

Paris, le 30 octobre 2020

Suite à l'annonce du Président de la République de mettre en place un nouveau confinement, Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, détaille les mesures applicables en matière de sport jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

« Je veux m'adresser aux pratiquants et passionnés de sport, aux éducateurs, encadrants et bénévoles, aux organisateurs et à tous ceux qui aiment et soutiennent le sport. La crise sanitaire est d'une extrême gravité. Nous sommes en confinement et nous limitons au maximum nos interactions sociales. Toutefois, la pratique sportive est essentielle pour le bien-être physique et moral des adultes comme des enfants. C'est la raison pour laquelle elle pourra continuer à être exercée dans certaines conditions. Pour le sport qui s'arrête, je poursuivrai mon action afin d'accompagner les clubs, les acteurs et les fédérations en difficulté à franchir cette nouvelle étape » Roxana Maracineanu

#### **Continuité de l'activité pour les sportifs professionnels et de haut niveau et les éducateurs sportifs professionnels**

Afin de permettre la continuité de l'activité professionnelle, le Gouvernement autorise les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau et Espoirs inscrits sur listes ministérielles et leurs partenaires d'entraînement, à déroger au confinement et à l'interdiction de circuler.

Les éducateurs sportifs professionnels peuvent également bénéficier d'une dérogation dès lors qu'ils doivent enseigner et/ou maintenir leur condition physique et technique nécessaire à la poursuite de leur activité en sortie de confinement.

Cette dérogation concerne également toutes les personnes accréditées dont la présence est nécessaire au bon déroulement des activités sportives à caractère professionnel (entraîneurs, juges, arbitres, officiels, prestataires). Des protocoles sanitaires rigoureux sont en place et continuerons d'être appliqués.

Ces publics devront produire une attestation et un justificatif de leur activité.

#### **Les équipements sportifs**

Tous les équipements recevant du public (ERP) couverts (de type X) ou de plein air (de type PA) du territoire sont fermés au public. Seuls les publics prioritaires suivants peuvent y accéder munis d'une attestation (modèle en ligne sur [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)) :

- Les scolaires et les accueils périscolaires
- Les étudiants STAPS
- Les personnes en formation continue ou professionnelle
- Les sportifs professionnels et toutes les populations accrédités dans le cadre des activités sportives à caractère professionnel
- Les sportifs de haut niveau et espoirs
- Les personnes pratiquant sur prescription médicale
- Les personnes en situation de handicap

« J'en appelle aux élus des collectivités, aux maires pour qu'ils permettent l'accès à ces équipements pour les publics prioritaires dès lors que les protocoles sanitaires renforcés et que la limitation des interactions seront garantis ». Roxana Maracineanu

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée aux sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : [sec.presse.sports@sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)

1/2

95 avenue de France  
75650 Paris Cedex 13

### **Pratique sportive libre des adultes**

La pratique sportive constitue un motif dérogatoire de sortie sous réserve d'être muni d'une attestation, dans la limite d'un kilomètre autour de son domicile et d'une heure maximum, à raison d'une fois par jour. Elle se pratique sans masque, de manière individuelle. Toute pratique sportive collective est exclue.

Elle n'est possible que dans l'espace public, l'ensemble des équipements étant fermés sauf pour les publics prioritaires.

### **Pratique sportive encadrée des mineurs**

Les cours d'EPS sont maintenus au programme scolaire, selon des protocoles sanitaires renforcés et avec des pratiques favorisant la distanciation.

L'organisation des classes préserve des groupes d'enfants qui restent les mêmes dans les accueils périscolaires. C'est pour éviter le brassage des enfants que l'accueil dans d'autres structures comme les associations sportives n'est pas autorisé.

C'est pourquoi, le ministère des Sports travaille étroitement avec les équipes du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et à l'Engagement, les collectivités et le mouvement sportif pour que les acteurs associatifs dans le milieu du sport puissent venir au soutien des loisirs périscolaires, au sein des accueils collectifs de mineurs, après l'école et le mercredi.

Les modalités de partenariat entre les acteurs sportifs et les accueils collectifs de mineurs permettront de préserver les groupes d'élèves constitués en classe et garantir l'absence de brassage.

L'activité sportive proposée dans ces accueils respectera une pratique individuelle et adaptée au contexte sanitaire.

### **Jauges d'accueil du public**

L'accès aux ERP étant proscrit, sauf pour les publics prioritaires, les manifestations de sport professionnel ou de haut niveau maintenues devront se tenir à huis clos.

A ce titre, dans le cadre du plan de soutien global du secteur sportif, une enveloppe de 107 millions d'euros devrait permettre de compenser une partie des pertes de recette liée aux restrictions de jauge. Il est en cours d'examen par la Commission européenne. Par ailleurs, des dispositifs d'exonération de charges spécifiques sont actuellement à l'étude.

### **Sport à domicile**

Le ministère des Sports a créé dès le printemps une plateforme qui propose des contenus sportifs gratuits, certifiés adaptés à une pratique à domicile pour tous types de publics et de niveaux : <https://bougezchezvous.fr/>

Cette plateforme développée avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et le Behavioural Insights Team (BIT), permet à chacun d'accomplir ses objectifs sportifs en bénéficiant de rappels quotidiens, à l'horaire que l'utilisateur aura préalablement défini, ainsi que des conseils et contenus personnalisés sous forme d'emails et notifications et selon ses préférences et son niveau.

Le ministère des Sports encourage et accompagne les acteurs du sport à proposer des contenus numériques qui permettront de préserver le lien entre les pratiquants, les éducateurs et les structures.

### **Secrétariat Presse Cabinet de la Ministre**

Tél : 01 40 45 90 15  
Mél : [sec.presse.sports@sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)

2/2

95 avenue de France  
75650 Paris Cedex 13



## Déclinaison\* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (mise à jour au 3 novembre 2020)

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport, santé, bien être / santé publique
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPP) + encadrement Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponibles sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponibles auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs professionnels Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Entretien des capacités, physiques et des compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier (sécurité des pratiquants)
Éducateurs sportifs professionnels	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Éducateurs titulaires d'une carte professionnelle → Activités professionnelles au domicile du client ou en ERP pour les publics prioritaires exclusivement
Coaches sportifs	<b>Autorisé</b> pour les seuls publics prioritaires	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.) Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) et guide accompagnateur	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	

\* Soumise à la concertation des préfets et élus.  
Mesures valables à partir du 30 octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.



GOVERNEMENT.FR/JIN/FO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
<b>Sport à l'école :</b> EPS Associations sportives scolaires Sections sportives scolaires Sections d'excellence sportive Centres de loisirs et accueils collectifs de mineurs	<b>Autorisé</b>	→ Activités sous la responsabilité du chef d'établissement (protocoles sanitaires applicables) → Pratiques adaptées au contexte sanitaire → Maintien sous réserve que ces activités concernent les élèves du même groupe qu'à l'école
<b>Activités sportives en accueil périscolaire</b>	<b>Autorisé</b>	→ Unité de temps et de lieu → Protocoles sanitaires applicables → Pratiques sportives adaptées au contexte sanitaire → Contribution des associations et éducateurs sportifs aux accueils collectifs de mineurs déclarés
<b>Étudiants en STAPS</b>	<b>Autorisé avec attestation dérogatoire</b>	→ Continuité pédagogique → Formation universitaire/professionnelle → Établissements scolaires/universitaires → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
<b>Établissements du ministère INSEP, CREPS et écoles nationales</b>	<b>Autorisé avec attestation dérogatoire</b>	→ Continuité haute performance/formation professionnelle → Protocoles sanitaires validés
<b>Sport associatif</b> Entraînements et compétitions	<b>Interdit</b>	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap) → Rassemblements interdits sur la voie publique
<b>Piscines couvertes et plein air</b> (tous modes d'exploitation)	<b>Interdit</b>	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
<b>Salles de sport privées</b>	<b>Interdit</b>	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
<b>Manifestations sportives</b>	<b>Interdit</b> sauf pour les activités sportives à caractère professionnel (haut niveau) (hors clos obligatoire)	→ Manifestations possibles en ERP (protocoles sanitaires spécifiques) → Rassemblements interdits sur la voie publique
<b>Pratique sportive en ERP X et PA</b>	<b>Interdit</b> sauf pour les publics prioritaires (hors clos obligatoire)	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
<b>Vie associative (AG, BE...)</b>	<b>Autorisé</b> Uniquement en dématérialisé	→ Garantir un dispositif de vote électronique sécurisé et fiable → Garantir un vote secret pour les élections et tout vote portant sur des personnes → Report en cas d'impossibilité d'organiser une AG dématérialisée



GOUVERNEMENT.FR/IN/FO-CORONAVIRUS


 0 800 130 000  
 (appel gratuit)



## **Message d'Isabelle Gautheron DTN de la Fédération française de cyclotourisme du 3 novembre 2020**

*DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE*

---

**Date :** 3 novembre 2020

**De :** Isabelle GAUTHERON

**Objet :** Règles applicables aux activités de notre Fédération durant le confinement

---

Compte tenu de la situation sanitaire, le gouvernement a imposé depuis le 30 octobre un second confinement sur l'ensemble du territoire national. Les règles de celui-ci sont établies par le décret 2020-1310 du 29 octobre.

- **Il s'applique à nos activités fédérales dans les termes suivants :**
  - La pratique du vélo, comme activité physique sur la voie publique peut se faire uniquement dans un rayon de 1 km autour de son domicile durant une heure. Vous devez être munie de l'attestation dérogatoire de déplacement ;
  - Elle doit se faire de façon individuelle et non en groupe constitué ;
  - Les clubs sont considérés comme des établissements d'APS, par conséquent, ils ne peuvent pas se réunir pour pratiquer ensemble au sein d'un groupe ;
  - Les activités pour les jeunes mineurs au sein des structures labellisées ou non, sont soumises aux mêmes règles, elles sont donc interdites. Seules les activités mises en place par un club dans le cadre des temps scolaires et péri scolaires sont autorisées ;
- **Pour les personnes en situation de handicap**, les mêmes règles de pratique (1 km - 1 heure) s'appliquent. Seule la distanciation n'est pas obligatoire dès lors où le handicap impose la présence d'une tierce personne (le tandem). L'attestation dérogatoire de déplacement est obligatoire.
- **L'usage du vélo à des fins de mobilité dans le quotidien** est autorisé. Il peut être utilisé uniquement pour les déplacements à effectuer dans le cadre dérogatoire, muni de l'attestation. Cependant, détourner un motif dérogatoire pour exercer une sortie à vélo, pourrait amener à une verbalisation.
- **Les formations fédérales de bénévole en présentiel** sont suspendues.
- **Les réunions de clubs, CODEP, COREG, ainsi que les assemblées générales** des structures ne peuvent pas se tenir en présentiel. Elles pourront être organisées à distance par visioconférence. Les votes peuvent être électroniques ou pas correspondance.

Prenez soin de vous et des autres en respectant pas les gestes barrières.

Avec nos meilleures salutations,

**Agnès Lecour**  
Secrétariat général

+ 33 (0)1 56 20 88 85  
[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

# Message du comité régional olympique et sportif d'Ile de France du 16 novembre 2020



Communiqué de presse  
16/11/2020

## **Mars 2020 – STOP Mai-Juin 2020 – Start Novembre 2020 – STOP**

Comme un faux départ lors d'une course, le monde du sport amateur est de nouveau mis à l'arrêt pour protéger la santé des Français ; alors même que cela est l'ADN du Sport. Une fois de plus dans notre région comptant tant de citoyens, 2,4 millions de licenciés ne peuvent plus pratiquer leur activité sportive dans l'un des 19 800 clubs fédérés franciliens. Il est pourtant constaté que les clubs sportifs ne sont pas réputés pour être des vecteurs de transmission du virus.

Pour restaurer la confiance des adhérents après un premier confinement, il a fallu de nombreuses opérations de communication et d'actions de terrain, notamment à l'occasion des villages ou forums associatifs de rentrée. C'est ainsi que 95% de nos clubs étaient parvenus à reprendre leur activité début septembre malgré une baisse moyenne de 25% du nombre de licenciés.

**Lors du premier confinement, il a été constaté que le sport est une activité indispensable tant au niveau social que pour sa contribution au bien-être et à l'équilibre psychologique de chacun.**

Avec un protocole sanitaire extrêmement strict, les clubs sportifs ont repris leurs activités en s'adaptant, en investissant et en innovant afin d'accueillir les licenciés, des protocoles établis conjointement par les Fédérations, le CNOSF et le ministère chargé des Sports. Les 300 000 bénévoles qui composent notre tissu associatif s'étaient donnés sans compter pour permettre aux franciliens de reprendre leur activité sportive et physique encadrée, dans le respect absolu de ces règles. Et de nouveau, sans aucune justification, l'activité physique et sportive fédérée est considérée comme non essentielle.

### **La situation actuelle est totalement incompréhensible**

**Priver les Français d'une activité physique encadrée, c'est jouer avec le feu.**

Quelles seront les conséquences, sociales, physiques, mentales et morales de telles mesures : une bombe à retardement sur la santé des Français. Au motif de les protéger maintenant, on met en danger leur santé future.

**Fermer les clubs sportifs, c'est jouer avec le feu.**

Combien de clubs vont pouvoir survivre ? Comment vont-ils retrouver la confiance des licenciés auxquels on avait assuré une pratique sécurisée grâce à la mise en place de protocoles restrictifs ? Comment assurer la sauvegarde des 92 000 emplois que représente le sport francilien ? Quel secteur d'activité pourrait se relever quand tout son modèle économique est détruit ?

**Ne pas faire confiance aux dirigeants associatifs et aux bénévoles, c'est jouer avec le feu.**

Comment rester motivés lorsque, malgré tout le temps passé, les activités sont arrêtées du jour au lendemain sans explication ? Comment juguler cette crise du bénévolat ? Le bénévolat est pourtant le socle du cadre associatif et l'utilité sociale en est la caractéristique majeure.



Avant qu'il ne soit trop tard, il est indispensable de faire confiance au mouvement sportif pour restaurer la pratique physique encadrée. Si nous faisons confiance au corps enseignant pourquoi ne pas en faire autant avec les professeurs de sports diplômés d'État ou sous son contrôle alors que nos protocoles sont bien plus drastiques ?

En priorité et en urgence il faut :

1. **Autoriser les clubs sportifs à accueillir l'ensemble des mineurs**, dans le cadre du temps périscolaire et extrascolaire. Notre jeunesse ne doit pas et ne peut pas être sacrifiée, ni maintenant ni plus tard.
2. **Favoriser l'accès à l'ensemble des infrastructures sportives pour les personnes déjà autorisées**. En effet, bon nombre d'équipements restent fermés y compris pour les pratiquants bénéficiant de dérogations.
3. **Renforcer le plan de relance en concertation étroite avec le Mouvement sportif**. Il en va de la survie des clubs qui sont souvent un des derniers bastions du lien social.

Bien sûr, il y a une réalité sanitaire qu'il n'est pas question d'ignorer ou de sous-estimer. Notre Mouvement est capable de redoubler d'efforts pour permettre à chacune et à chacun de pouvoir bénéficier d'un accueil dans des conditions totalement sécurisées.

**Le sport ne peut être une variable d'ajustement sur la santé des Français.  
C'est un élément essentiel de la vie.**

## Message de Martine Cano présidente de la Fédération française de cyclotourisme du 25 novembre 2020

De : [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

Envoyé le : mercredi 25 novembre 2020 13:24

Cc : [Presidence.Deparlement92](mailto:Presidence.Deparlement92);

Objet : Communiqué de Martine Cano, Présidente de la Fédération française de cyclotourisme : Adaptation des mesures - COVID

**Destinataires : Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme**

- **Informations à relayer à l'ensemble de vos clubs**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Fédération française de cyclotourisme exprime sa satisfaction concernant l'évolution des mesures sanitaires. Celles-ci prennent en compte dès ce samedi 28 novembre, nos demandes plusieurs fois réitérées directement, ou encore avec le CNOSF et l'ensemble des acteurs du vélo.

La possibilité de pratiquer, en individuel, une activité physique dans un rayon de 20 kilomètres et sur une plage horaire de 3 heures, permet l'usage du vélo comme activité physique essentielle à la santé, comme nous l'avions demandé.

### ***L'apprentissage du vélo reprend pour les jeunes !***

Nos écoles françaises de vélo vont également pouvoir reprendre leurs activités en extérieur. C'est un enjeu majeur pour l'éducation physique, afin de lutter contre la sédentarité et toutes ses conséquences sur la santé des enfants et des jeunes. C'est également une nécessité pour favoriser l'usage des mobilités douces dans notre pays. Pour accompagner cet engagement pour le vélo par un apprentissage de qualité des jeunes, rien de mieux qu'une structure accueillante, encadrée par des personnes formées : les écoles françaises de vélo.

Pour toute demande concernant l'apprentissage des jeunes : Isabelle Gautheron, Directrice technique nationale – [i.gautheron@ffvelo.fr](mailto:i.gautheron@ffvelo.fr).

### ***Nos clubs sont des lieux essentiels d'accueil !***

La saison 2020 du vélo a été quelque peu chamboulée et tous nos clubs ont dû s'adapter à cette situation. Les organisateurs d'événements ont été contraints d'annuler et reporter ces moments conviviaux... Ils ne peuvent pas encore reprendre l'ensemble des activités.

La Fédération continuera de les accompagner pour passer cette période : les financements, dans le cadre du rapport d'activité qui est adapté, le développement d'aides matérielles (Écoles françaises de vélo, accueil handicap), la promotion (kits de communications matériels et à télécharger). Pour toutes demandes, questions ou difficultés, n'hésitez pas à contacter le siège fédéral : [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr).

Notre passion reste toujours ancrée pour accompagner le développement de l'usage du vélo !

Je vous adresse, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales,



**Martine CANO**  
Présidente

 [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

[www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)



**COVID-19**  
**Pratique du cyclotourisme sur route et à**  
**VTT**

*Actualisé au 1<sup>er</sup> décembre 2020*



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
01 56 20 88 88 • [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr) • [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) • [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

Suite aux annonces du président de la république du 23 novembre 2020, les cyclotouristes vont pouvoir retrouver à partir du 28 novembre une pratique dans un périmètre plus large et plus longtemps. Il conviendra de **respecter les mesures sanitaires imposées** par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 et les recommandations édictées ci-dessous qui en reprennent les termes. Cette **fiche est un outil** afin de limiter le risque d'exposition à la Covid-19. Elle ne déroge pas aux obligations réglementaires prises par l'État dans le cadre de la crise Covid-19. Il appartient à chacun d'avoir un comportement responsable indispensable pour éviter toute contagion, protéger les plus vulnérables et ainsi faire reculer le virus.

## 1. APPLICATION DES GESTES BARRIERES

- o Se laver les mains régulièrement ou friction de gel hydro-alcoolique ;
- o Se couvrir le nez et la bouche en toussant ou éternuant ;
- o Eviter de se toucher le visage (nez, bouche, yeux) ;
- o Respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes ;
- o Obligation de porter un masque dès lors que les règles de distanciation ne sont pas applicables.

## 2. COMPORTEMENT DU PRATIQUANT

- o La pratique **individuelle (en dehors de toute sortie organisée dans le cadre du club) est autorisée** ;
- o La pratique du tandem valide doit se limiter aux membres d'un même foyer, sauf pour les PSH ;
- o **En cas de rassemblement ou de regroupement dans l'espace public (chemins et routes)** le nombre de personnes ne peut être supérieur à 6 et la distanciation physique de 2 mètres **entre les personnes** doit être respectée, en dehors du dépassement d'un pratiquant ;
- o Elle doit se faire dans **un rayon de 20km** et pour une durée de **3 heures une fois par jour**
- o Le pratiquant doit être muni d'une attestation de **déplacement**, avec le motif « activité physique »
- o Le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique du vélo ;
- o Le port du masque est obligatoire lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route ;
- o Le pratiquant doit disposer de **matériel personnel** (vélo et casque) ;
- o En cas de prêt ou de location de matériel (vélo et casque) par une structure ou autre, celui-ci doit être désinfecté avec un produit respectant la norme NF14476 lors de la remise de celui-ci ;
- o Tout matériel et autres équipements utiles à la pratique (outillage, carte, GPS etc...) doivent avoir un usage par son seul propriétaire ;
- o Il est fortement conseillé d'utiliser l'application « **TousAntiCovid** », afin d'identifier rapidement les potentiels cas contacts ;
- o Avoir un masque et un mini flacon de gel hydroalcoolique avec soi en cas de besoin

## 3. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont soumises aux règles ci-dessous. Les conditions de pratique ou la nature du handicap peuvent faire qu'une tierce personne (pilote ou aide) doit être présente.

- o La PSH doit être en possession de l'attestation de déplacement et de la carte handicap délivrée par la maison départementale du handicap. Il devra cocher le motif « personne en situation de handicap »
- o Le guide ou l'aide devra avoir son attestation de déplacement, le motif sera le même « situation de handicap »



**COVID-19**  
**Pratique du cyclotourisme sur route et à**  
**VTT**

*Actualisé au 15 décembre 2020*



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**  
01 56 20 88 88 • [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr) • [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) • [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

L'urgence sanitaire est toujours en vigueur. Au 15 décembre il a été prise certaine mesure visant à alléger le confinement. Il conviendra de respecter les mesures sanitaires imposées par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié et les recommandations édictées ci-dessous qui en reprennent les termes. Cette fiche est un outil afin de limiter le risque d'exposition à la Covid-19. Elle ne déroge pas aux obligations réglementaires prise par l'Etat dans le cadre de la crise Covid-19. Il appartient aussi à chacun d'avoir un comportement responsable indispensable pour éviter toute contagion, protéger les plus vulnérables et ainsi faire reculer le virus.

## 1. APPLICATION DES GESTES BARRIERES

- o Se laver les mains régulièrement ou friction de gel hydro-alcoolique ;
- o Se couvrir le nez et la bouche en toussant ou éternuant ;
- o Eviter de se toucher le visage (nez, bouche, yeux) ;
- o Respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes ;
- o Obligation de porter un masque dès lors que les règles de distanciation ne sont pas applicables.

## 2. LA PRATIQUE EN CLUB DES PERSONNES MAJEURS

- o La pratique en club, organisée dans le cadres des activités planifiées et habituelles de celui-ci est autorisée. Elle se déroule sous la responsabilité du président ;
- o Les groupes doivent être constitués uniquement de membres du club et restent limités à 6 personnes ;
- o La pratique sportive doit se faire dans le respect des horaires du couvre-feu (20h – 6h) ;
- o La pratique se fait en file indienne ;
- o Tout contact rapproché tel que rouler à deux de front est à proscrire, sauf en cas de dépassement ;
- o La pratique du tandem valide doit se limiter aux membres d'un même foyer, sauf pour les PSH ;
- o Le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique du vélo ;
- o Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique du vélo. Seulement lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route ;
- o Le pratiquant doit disposer de matériel personnel (vélo et casque) ;
- o En cas de prêt ou de location de matériel (vélo et casque) par une structure ou autre, celui-ci doit être désinfecté avec un produit respectant la norme NF14476 lors de la remise de celui-ci ;
- o Tout matériel et autres équipements utiles à la pratique (outillage, carte, GPS etc...) doivent avoir un usage par son seul propriétaire ;
- o Il est fortement conseillé d'utiliser l'application « TousAntiCovid », afin d'identifier rapidement les potentiels cas contacts ;
- o Avoir un masque et un mini flacon de gel hydroalcoolique avec soi en cas de besoin

**ATTENTION.** Toute personne (licencié ou non) est libre de pratiquer en dehors d'un club elle doit respecter :

- o Les horaires du couvre-feu
- o L'interdiction de rouler à plus de 6 personnes avec la distanciation de 2m
- o Respecter les gestes barrières

## 3. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont soumises aux règles ci-dessous. Les conditions de pratique ou la nature du handicap peuvent faire qu'une tierce personne (pilote ou aide) doit être présente.

- o La PSH doit être en possession de l'attestation de déplacement et de la carte handicap délivrée par la maison départementale du handicap. Il devra cocher le motif « personne en situation de handicap »
- o Le guide ou l'aide devra avoir son attestation de déplacement, le motif sera le même « situation de handicap »



# **COVID-19 et activités jeunes au sein des clubs de la fédération française de cyclotourisme**

*Applicable au 15 décembre 2020*



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**  
01 56 20 88 88 • [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr) • [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) • [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

L'urgence sanitaire est toujours en vigueur. Au 15 décembre il a été pris certaine mesure visant à alléger le confinement. Il conviendra de respecter les mesures sanitaires imposées par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié et les recommandations édictées ci-dessous qui en reprennent les termes. Cette fiche est un outil afin de limiter le risque d'exposition à la Covid-19. Elle ne déroge pas aux obligations réglementaires prise par l'Etat dans le cadre de la crise Covid-19. Il appartient aussi à chacun d'avoir un comportement responsable indispensable pour éviter toute contagion, protéger les plus vulnérables et ainsi faire reculer le virus.

## 1. APPLICATION DES GESTES BARRIERES

- o Se laver les mains régulièrement ou friction de gel hydro-alcoolique ;
- o Se couvrir le nez et la bouche en toussant ou éternuant ;
- o Eviter de se toucher le visage (nez, bouche, yeux) ;
- o Respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes ;
- o Obligation de porter un masque dès lors que les règles de distanciation ne sont pas applicables.

## 2. ACCUEIL DES JEUNES

- o Hygiène des mains au point de rendez-vous, mise à disposition de gel hydro alcoolique ou d'un point d'eau avec savon par la structure d'accueil ; Le séchage des mains se fait à l'air libre ou par l'utilisation d'une serviette papier jetable. La serviette en tissu collective est à proscrire ;
- o Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs, en dehors de la pratique du vélo ;
- o Le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 06 ans dans les espaces fermés (couverts), en dehors de la pratique ; Les enfants doivent être en possession de leur masque.
- o Le matériel pédagogique nécessaire à la séance ne doit pas être manipulé par les enfants. Il doit être désinfecté à la fin de la séance ;
- o Les enfants doivent venir avec leur matériel personnel, le vélo et le casque appartenant au jeune sont à usage individuel ils ne doivent pas être échangés ;
- o En cas de mise à disposition de matériel (vélo et casque) par la structure, celui-ci doit être désinfecté avec un produit respectant la norme NF14476 lors de la remise de celui-ci au jeune. Il est à usage individuel durant la séance. Il doit être désinfecté à la fin de chaque session. Concernant le prêt du casque il doit faire l'objet d'une charlotte sous le casque ou bien d'une désinfection avec un produit approprié ;
- o Tout matériel et autres équipements utiles à la pratique (outillage, carte, GPS etc...) doivent avoir un usage par son seul propriétaire ;
- o Il est fortement conseillé d'utiliser l'application « TousAntiCovid », afin d'identifier rapidement les cas contacts. Les coordonnées des encadrants et des jeunes n'ayant pas téléchargés l'application devront être relevées.

## 3. ORGANISATION DE LA SEANCE

- o La pratique peut se faire sur la voie publique, dans l'espace public y compris les chemins, et tous les ERP de type PA ou X (gymnase...), sans limitation de temps et de distance ;
- o Toutes les activités journalières pour les mineurs sont autorisées (Route-VTT-Education routière – SRAV) à l'exception des séjours spécifique jeunes ;
- o L'encadrant responsable du groupe rappelle le respect du code de la route et des consignes de sécurité ;



- o La pratique est organisée dans le respect de la réglementation fédérale pour les mineurs au sein d'un club notamment :
  - o La présence de deux encadrants par groupe est obligatoire ;
  - o 12 jeunes par groupe au maximum
  - o Respect des qualifications dans la constitution des binômes
- o Tout crachat et expectorations sont à proscrire. En cas de nécessité, se signaler, se laisser dépasser pour se soulager en dernière position ;
- o En cas d'arrêt durant l'activité autre que pour le respect du code de la route, le port du masque est obligatoire.
- o Les encadrants doivent avoir dans leur sac du gel hydro alcoolique et un ou deux masques jetables en cas de besoin

#### **4. AUTRES PRECISIONS**

- o Aucune restauration ne sera autorisée au sein d'un local ;
- o En cas de ravitaillement, celui-ci devra se tenir en extérieur en excluant le mode « self-service », le service devra être assuré par les encadrants et la distanciation physique respectée ;
- o Pour les boissons, les gobelets devront être individuels, soit jetables ou réutilisables propre à chaque jeune ;
- o Les aliments solides devront être en portion sous emballages

## L'organisation 2021 de l'Abeille Cyclotourisme au programme de la FFvélo

**En 2021 l'Abeille organisera une manifestation ouverte à tous :**

A l'approche de l'été, **la Randonnée de la Malmaison**. Il s'agit d'un rallye "classique" offrant aux participants le choix entre quatre parcours fléchés d'environ : 30, 50, 75 et 100 km. Le départ et l'arrivée ont lieu à proximité de la forêt de Marly, ce qui permet d'emprunter des itinéraires évitant les grandes agglomérations.



**Le 20 juin 2021**

Contrôle ouvert : de 07 h 30 à 09 h 30 pour le départ

(Sortie d'initiation encadrée d'environ 30 km à 9 heures)

et jusqu'à 13 h 30 pour l'arrivée.